

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, April 1, 2021

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met by videoconference this day at 10:30 a.m. [ET] to study Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code.

Senator Mobina S. B. Jaffer (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I welcome you to our meeting for clause by clause on Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code.

Yesterday we had some sound issues with witnesses, and I want to start by addressing that issue with you. Senators, I know that you were very concerned about the sound issues, and I was as well. I want to give you a little bit of background.

Our clerk works very hard with the witnesses before they come. We also offer to buy witnesses a mic if they do not have one. We make sure that the witnesses have a mic, and we go so far as to offer to purchase a mic if the witnesses do not have a mic. We know the importance of the headset, otherwise we cannot get interpretation. This is also brought to the witnesses' attention.

The meeting is also open an hour in advance to allow onboarding. Unfortunately, all of the witnesses who arrived at the second panel arrived just on time, and they were not able to be onboarded. As I told you, the Senate will also reimburse any witnesses who had to purchase a headset. The clerk will review all the documents sent to the witnesses to make sure that proper emphasis is placed so all witnesses have the best opportunity to be prepared.

Honourable senators, I am aware that you were very concerned, as was I, that we were not able to hear one of the witnesses. Are there any other concerns that I can answer at this point?

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Thank you for that very important clarification. Conducting sound tests five minutes before the meeting begins seems risky to me. Yesterday, two or three witnesses did not have the right equipment. We should be doing the tests 24 hours ahead of time. We have the technical staff for that. We invite witnesses and we take a few weeks to prepare them; in many cases, we also have to convince them to appear. It's regrettable when they can't participate because of a technical problem that occurs five minutes before the beginning of the meeting. It's frustrating for them, and it's frustrating for us.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le jeudi 1^{er} avril 2021

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel.

La sénatrice Mobina S. B. Jaffer (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Soyez les bienvenus à l'étude article par article du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel.

Parlons d'abord des problèmes de son éprouvés hier par certains témoins. Je sais, chers collègues, qu'ils vous ont grandement préoccupés, et moi aussi. Voici un peu de contexte.

Notre greffier travaille beaucoup avec les témoins, en préparation de leur témoignage. Nous nous assurons qu'ils possèdent un micro et nous leur offrons également de leur en acheter un s'ils n'en possèdent pas. Le casque d'écoute est indispensable à l'interprétation. Nous en prévenons également les témoins.

De plus, une heure d'accueil précède le début de la séance. Malheureusement, cet accueil n'a pas pu être fait aux témoins du second groupe, qui sont arrivés juste à temps. Comme je l'ai dit, le Sénat remboursera les témoins qui ont dû acheter un casque d'écoute. Le greffier révisera tous les documents envoyés aux témoins pour s'assurer de bien insister sur leur bonne préparation.

Chers collègues, je sais que l'impossibilité d'entendre l'un des témoins vous a beaucoup préoccupés. Avez-vous d'autres soucis auxquels je peux répondre maintenant?

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup pour ces précisions très importantes. Faire des tests de son cinq minutes avant le début de la réunion du comité m'apparaît périlleux. Hier, deux ou trois témoins n'avaient pas les bons équipements. Je crois qu'on devrait faire ces tests 24 heures à l'avance. Nous avons l'équipe technique pour le faire. Nous invitons des témoins et prenons quelques semaines pour les préparer; bien souvent nous devons aussi les convaincre de venir témoigner. Je trouve regrettable que, pour un problème technique qui survient cinq minutes avant le début de la réunion du comité, ils ne puissent témoigner. C'est frustrant pour eux et pour nous.

I suggest doing the sound tests a few days ahead of time.

[English]

The Chair: Senator Boisvenu, I know your concerns are the concerns of every member of the committee. It was really hard to tell a witness we couldn't hear from her. I found it very hard last night having to say no to her. We have offered that she can send her remarks in writing so we can all read them, but that's not the best because we were not able to ask her questions.

I will ask the clerk to consult whomever he needs to find out the feasibility of doing a sound check 24 hours ahead. I will also ask the clerk if he wants to respond to any of the concerns that have been raised.

Mark Palmer, Clerk of the Committee: I have no comment, Senator Jaffer.

The Chair: Thank you for your suggestion, Senator Boisvenu. I am taking it up with ISD.

[Translation]

Before we proceed with clause-by-clause consideration, I have a few reminders for senators. If, at any point, a senator is not sure where exactly we are, please ask for clarification. I want to be sure everyone is on the same page and knows where we are in the process at all times.

[English]

With respect to the mechanics of the process, I want to remind honourable senators that when more than one amendment is proposed to a clause, the amendments must be proposed in the order of the lines in the clause. Therefore, before addressing an amendment in a clause, I will check to see if a senator intended to move an amendment earlier in the clause. If senators intend to move an amendment earlier, they will have an opportunity to do so.

Honourable senators, you should now have in front of you amendments from Senator Boisvenu and from Senator Carignan.

If a senator is opposed to the entire clause, I would remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause, but rather to vote against the clause. It would be useful to the process if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in the bill where the amendment could have an effect and where the senator will have further amendments. If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order.

Je propose donc que l'on fasse ces tests quelques jours à l'avance.

[Traduction]

La présidente : Sénateur Boisvenu, tous les membres du comité, je le sais, partagent vos inquiétudes. Il a été vraiment difficile d'annoncer à un témoin que nous ne pouvions pas l'entendre. Il m'a été très difficile, hier soir, de devoir lui opposer un refus. Nous lui avons offert de lire le texte de son exposé, si elle nous l'envoyait, ce qui n'était pas idéal, vu l'impossibilité de la questionner.

Je demanderai au greffier de consulter les techniciens compétents pour s'enquérir de la faisabilité d'un contrôle de son 24 heures d'avance. Je lui demanderai aussi de répondre aux motifs de préoccupation qui ont été soulevés.

Mark Palmer, greffier du Comité : Madame la présidente, je n'ai rien à ajouter.

La présidente : Je remercie le sénateur Boisvenu de ses idées. Je les communiquerai à la Direction des services de l'information.

[Français]

Avant de commencer l'étude article par article, j'aimerais rappeler un certain nombre de points aux sénateurs. Si, à un moment ou un autre, un sénateur ne sait pas exactement où nous en sommes dans le processus, il est prié de demander des éclaircissements. Je veux m'assurer qu'à tout moment nous comprenions tous de la même façon où nous en sommes dans le processus.

[Traduction]

En ce qui concerne les aspects pratiques, je tiens à vous rappeler que, lorsque plus d'un amendement vise un article, il faut le proposer dans l'ordre des lignes de l'article. Voilà pourquoi, avant de réagir à la proposition d'amendement d'un article, je m'assurerai qu'un autre amendement n'est pas susceptible de le précéder dans l'article, auquel cas, cet amendement aura la préséance.

Chers collègues, vous devriez avoir sous les yeux les amendements des sénateurs Boisvenu et Carignan.

Pour rejeter la totalité d'un article, inutile de proposer une motion pour sa suppression. Votez plutôt contre son adoption. Il serait utile au bon déroulement du processus de préciser les autres articles du projet de loi qu'un amendement est susceptible de modifier et à quels endroits d'autres amendements sont destinés. Si des membres du comité ont des questions sur le processus ou sur la régularité des décisions, ils peuvent certainement invoquer le Règlement.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the results of the vote, the most effective route is to request a roll-call vote. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Before I proceed any further, I would like to know if there are any questions. A virtual clause-by-clause meeting is difficult for all of us, and I have to admit, especially for me, as I don't have the clerk sitting next to me to prod me as to who wants to ask a question or what's next. May I please ask now if there are any specific questions? I see none, so I will proceed.

Today we have a number of new senators. I will introduce the members of the committee. We have Senator Batters, the deputy chair; Senator Boisvenu, the critic of the bill; Senator Boniface; Senator Boyer; Senator Carignan; Senator Dalphond, the sponsor of the bill; Senator Dupuis; Senator Gold, Leader of the Government in the Senate; Senator Griffin; Senator Keating; Senator Martin, deputy leader; Senator Mégie; and Senator White. All of you are welcome.

I would also like to introduce officials who are here should there be any questions. From the Department of Justice, Toby Hoffmann, Acting Director and General Counsel, Judicial Affairs Section; Melissa Moor, Counsel, Judicial Affairs Section; and Gillian Blackell, Senior Counsel and Team Lead, Criminal Law Policy Section. We very much appreciate the officials making themselves available for today's meeting.

Honourable senators, we will now start our analysis of the bill clause by clause.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-3, An Act to amend the Judges Act and the Criminal Code?

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1 carry?

[Translation]

Senator Boisvenu: Madam Chair, I would like to move an amendment to page 2.

The Chair: Senator Boisvenu, could you please start with page 1?

Senator Boisvenu: I'm on page 2, Madam Chair.

Enfin, je souhaite vous rappeler qu'en cas d'incertitude des résultats d'un vote, le plus sûr est de demander un vote par appel nominal. Sachez également que l'égalité des voix entraîne le rejet de la motion.

Avant de poursuivre, je voudrais savoir s'il y a des questions. L'étude article par article en virtuel est difficile pour tous les participants et, je dois l'admettre, pour moi particulièrement, puisque le greffier n'est pas à mes côtés pour m'indiquer ce qui vient ensuite ou qui veut poser une question. Puis-je maintenant demander si quelqu'un a des questions précises? Il semble que non. Poursuivons donc.

Aujourd'hui, nous avons parmi nous un certain nombre de nouveaux sénateurs. Je présente d'abord les membres du comité : la vice-présidente Batters; le sénateur Boisvenu, porte-parole du projet de loi; la sénatrice Boniface; la sénatrice Boyer; le sénateur Carignan; le sénateur Dalphond, parrain du projet de loi; la sénatrice Dupuis; le sénateur Gold, leader du gouvernement au Sénat; la sénatrice Griffin; la sénatrice Keating; la sénatrice Martin, leader adjointe; la sénatrice Mégie; et le sénateur White. Soyez tous les bienvenus.

Je vous présente les fonctionnaires du ministère de la Justice qui pourront répondre à nos questions : le directeur et avocat général par intérim Toby Hoffmann, de la Section des affaires judiciaires; l'avocate Melissa Moor, de la même section; enfin, l'avocate-conseil et chef d'équipe Gillian Blackell, de la Section de la politique en matière de droit pénal. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pu vous libérer.

Honorables sénateurs, commençons l'étude article par article du projet de loi.

Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur les juges et le Code criminel?

Le titre est-il réservé?

Des voix : Oui.

La présidente : Le préambule est-il réservé?

Des voix : Oui.

La présidente : L'article 1 est-il adopté?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Madame la présidente, j'aurais un amendement à apporter à la page 2.

La présidente : Sénateur Boisvenu, s'il vous plaît, pouvez-vous commencer par la page 1?

Le sénateur Boisvenu : Je suis à la page 2, madame la présidente.

The Chair: I also have an amendment to the preamble.

Senator Dalphond: The preamble is after that.

Senator Boisvenu: It's later on.

The Chair: Very well. Carry on, senator.

Senator Boisvenu: All right. I'll start over. I move as follows:

That Bill C-3 be amended in clause 1, on page 2, by replacing line 21 with the following:

“on matters related to sexual assault law, family violence and social”.

Can I explain my rationale, Madam Chair?

Senator Carignan: I am fine with that.

The Chair: Yes, carry on, senator.

Senator Boisvenu: My rationale is this. We heard from 15 witnesses. After reviewing their remarks, I noted that 8 of the 15 expressed their support for the amendment, which tells you how important it is.

According to the statistics on family violence in Canada, 75% of the cases heard by judges involve problems between couples. That includes domestic violence and, to a certain extent, sexual assault in the context of a violent relationship.

The witnesses did not demonstrate that an amendment to the bill would delay its passage by the government. That claim was not shown to be true.

When a committee examines a bill, taking the time to hear from many witnesses, but the committee is instructed not to make amendments to a government bill, as it has been repeatedly told, I wonder — as should my fellow senators — what the point of the study is, Madam Chair.

I do not think instructions like that are appropriate when the committee is studying this type of bill. The committee's job is to make the bill better, and doing that means amending it.

In response to what we've seen in recent years, the bill refers to the social context and sexual assault. Sexual assault, however, is part of the social context, as is domestic violence. I think considering domestic violence as part of the social context and considering sexual assault separately sends a worrisome message: The concerns of women, who make up 52% of Canada's population, are being diminished.

La présidente : J'ai aussi un amendement pour le préambule.

Le sénateur Dalphond : Le préambule est après.

Le sénateur Boisvenu : Il est plus loin.

La présidente : D'accord. Vous pouvez poursuivre, sénateur.

Le sénateur Boisvenu : Donc, je reprends. Je propose :

Que le projet de loi C-3 soit modifié à l'article 1, à la page 2, par substitution, à la ligne 21, de ce qui suit :

« agressions sexuelles, à la violence familiale et au contexte social, lequel com- ».

Puis-je faire entendre mon argumentaire, madame la présidente?

Le sénateur Carignan : J'appuie.

La présidente : Oui, continuez, sénateur.

Le sénateur Boisvenu : Mon argumentaire est le suivant. Nous avons entendu 15 témoins. À la lecture de leurs témoignages, on remarque que 8 d'entre eux sur 15 se sont dits favorables à cet amendement, ce qui en souligne l'importance.

Selon les statistiques sur la violence familiale au Canada, on a constaté que 75 % des causes entendues dans les palais de justice sont liées à des problématiques relatives aux relations de couple. Cela inclut la violence conjugale et, dans une certaine mesure, les agressions sexuelles dans une relation conjugale violente.

Les témoins n'ont pas démontré qu'un amendement apporté au projet de loi en retarderait l'adoption par le gouvernement. Cette prétention n'a pas été démontrée.

Lorsqu'un comité étudie un projet de loi et entend un grand nombre de témoins, si on a comme directive qu'il ne peut pas apporter d'amendements à un projet de loi du gouvernement, comme on l'a signifié à plusieurs reprises, madame la présidente, je me questionne — et j'aimerais que mes collègues en fassent autant — sur l'objectif de cette étude.

Je pense que ce sont des directives qui n'ont pas leur place dans le cadre d'un projet de loi de cette nature. Le comité a comme mandat d'améliorer le projet de loi, et on l'améliore en le modifiant.

Quant à ce qu'on observe depuis quelques années, on parle dans le projet de loi du contexte social et des agressions sexuelles. Les agressions sexuelles font aussi partie du contexte social, tout comme la violence conjugale. Je pense que le fait de considérer la violence conjugale dans le contexte social et de considérer l'agression sexuelle à part diminue de façon inquiétante les préoccupations des femmes, qui forment 52 % de la population au Canada.

The bill should reflect not only the problems around sexual assault, but also the problems around women's safety in Canada. According to the statistics on murdered women, in 2021, femicides in Canada are projected to increase by nearly 25% over 2018.

That is why I believe the bill should be amended to include domestic violence, a terrible scourge in Canada. Indigenous communities are also disproportionately affected by domestic violence. One in five women murdered in Canada in connection with domestic violence is Indigenous.

For those reasons, I maintain that the bill should be amended as per my amendment. The bill's passage by the federal government should not be delayed.

Senator Dupuis: I have a question for Senator Boisvenu. May I ask it now?

[English]

The Chair: Yes, you may.

[Translation]

Senator Dupuis: Senator Boisvenu, I am trying to understand why you want to add family violence. It's fine. I have no problem with it, but why are you not differentiating between domestic violence and family violence? You know as well as I do that domestic violence and family violence are two different things. The attempt to lump them together on the pretext that they are the same is extremely worrisome to me. In the end, the bill would address family violence, but not domestic violence. Would you be amenable to having your amendment refer to both family violence and domestic violence?

Senator Boisvenu: That's an excellent point, Senator Dupuis. You are absolutely right. In debating the issue and reflecting on it, I was sometimes torn between domestic violence and family violence.

Quebec's policy on family violence sought to group domestic violence and family violence together, but as you said, they are two different things. As I see it, family violence includes children; whereas domestic violence refers to a confrontation between spouses. I am entirely amenable to putting both domestic violence and family violence in the amendment.

[English]

The Chair: Senator Dupuis, do you want to respond to that?

Il faut que ce projet de loi reflète non seulement la problématique liée aux agressions sexuelles, mais aussi la problématique liée à la sécurité des femmes au Canada. Lorsqu'on regarde les statistiques sur les femmes assassinées, il faut s'attendre à ce qu'en 2021, comparativement à 2018, il y ait près de 25 % plus de femicides au Canada.

Voilà pourquoi je dis qu'il faut que le projet de loi soit amendé pour inclure la violence conjugale, qui est un terrible fléau au Canada. La violence conjugale touche également les communautés autochtones de façon disproportionnée. Une femme assassinée sur cinq au Canada, dans le contexte de violence conjugale, est issue d'une communauté autochtone.

Pour tous ces motifs, je plaide pour que ce projet de loi soit amendé avec ma proposition. L'adoption de ce projet de loi par le gouvernement fédéral ne doit pas être retardée.

La sénatrice Dupuis : J'aurais une question pour le sénateur Boisvenu. Puis-je la poser à ce moment-ci?

[Traduction]

La présidente : Oui, allez-y.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Sénateur Boisvenu, j'aimerais comprendre pourquoi vous voulez ajouter la violence familiale. C'est très bien. Je n'ai pas de problème avec ça, mais pourquoi ne faites-vous pas de distinction entre « violence conjugale » et « violence familiale »? Comme moi, vous savez que la violence conjugale et la violence familiale sont deux concepts différents. Je me soucie énormément du fait qu'on essaie de faire des amalgames en disant que les deux se rejoignent. Finalement, on s'occupe de la violence familiale, mais on ne s'occupe pas de la violence conjugale. Seriez-vous disposé à ce que votre amendement comporte les deux expressions : la violence familiale et la violence conjugale?

Le sénateur Boisvenu : Sénatrice Dupuis, c'est un excellent point que vous amenez et vous avez tout à fait raison. Dans les débats et mes prises de position, je suis parfois tiraillé entre violence conjugale et violence familiale.

Dans la politique québécoise en matière de violence familiale, on a voulu intégrer la violence conjugale à la violence familiale. Comme vous l'avez dit, cela représente deux concepts différents. Selon moi, la violence familiale inclut les enfants alors que la violence conjugale fait référence à la confrontation entre conjoints. Je suis tout à fait ouvert à ce que l'amendement inclue à la fois la violence conjugale et la violence familiale.

[Traduction]

La présidente : Madame la sénatrice Dupuis, voulez-vous y répondre?

[Translation]

Senator Dupuis: No, I think Senator Boisvenu's answer was clear. The idea is to prevent a euphemism from diminishing women's protection against discrimination.

[English]

Senator Batters: I want to briefly respond to that. Having practised family law in Saskatchewan for many years prior to becoming a senator, perhaps it's a difference in language between French and English, or between Quebec and the rest of Canada, but family violence — or domestic violence, which is how it was often referred to — is commonly understood. It is part of the legal lexicon there to include not just violence of children or that sort of thing in the family but also with the domestic partner or spouses; that was absolutely part of how it was commonly understood and related in that particular context.

I want to say that I support this particular amendment. In the first week that we studied this, I had an opportunity to ask Jean Teillet about this particular issue, and she indicated, yes, this was something that they very much supported from their organization's perspective. I think it's an important addition, and I support it.

Another point I want to make is this: Yesterday, the government leader indicated that a successful amendment at this particular committee to introduce this could potentially be something that could delay the bill, and then there could be issues if there is an election. However, it's important to remember that once a Senate bill is passed, as this one was — it originated in the House of Commons, it passed there and now we're dealing with it in the Senate — it doesn't go to the bottom of the Order Paper; it would be a message, similar to what happened with Bill C-7. The government decides what to do with those amendments, and then it is quite high on the Order Paper in the House of Commons when it is being dealt with in their procedure. So I think the government has a lot of power over how it's dealt with in the procedures of Parliament. Thank you.

The Chair: Is there anybody else who wants to speak to this?

Senator Dalphond: Thank you very much. There were many comments made, and I would like to respond to a few of them.

First, our work is important, and this bill is really about a form of interpersonal violence. We know that interpersonal violence is not limited to sexual assaults; it could include many things, including cruelty against animals. That being said, we have a bill that comes to us from the House of Commons and that will be

[Français]

La sénatrice Dupuis : Non. Je pense que la réponse du sénateur Boisvenu est claire. On ne veut pas que les euphémismes fassent en sorte qu'on diminue la protection des femmes contre la discrimination.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je tiens à y répondre, rapidement. Avant de devenir sénatrice, j'ai exercé, pendant de nombreuses années, en droit familial, en Saskatchewan. C'est peut-être une distinction propre au français par rapport à l'anglais ou propre au Québec par rapport au reste du Canada, mais « violence familiale » — « violence conjugale » comme on l'a souvent appelée — est une expression communément comprise. Elle fait partie du vocabulaire juridique et n'englobe pas seulement la violence des enfants ou celle qui existe dans la famille, mais également celle du partenaire intime ou des conjoints; ça faisait absolument partie de la conception commune et c'était ainsi que c'était connoté dans ce contexte particulier.

Je tiens à dire que j'appuie cet amendement. Dans la première semaine de l'étude du projet de loi, j'ai pu questionner Jean Teillet sur cet aspect, et elle m'a répondu que son organisation l'appuyait en grande partie. J'appuie cet ajout important.

Entendez aussi l'argument suivant : hier, le leader du gouvernement a fait savoir que si notre comité réussissait à adopter un amendement pour introduire cette modification, on risquait de retarder l'adoption du projet de loi, ce qui risquait de présenter des problèmes en cas d'élections. Mais il importe de se rappeler qu'une fois adopté, un projet de loi du Sénat, comme celui-ci l'était — il provient de la Chambre des communes, il y a été adopté, et, maintenant, le Sénat est chargé de son étude —, il ne se retrouve pas au bas du Feuilleton; cela lancerait un message semblable à celui qui a été lancé à l'occasion du projet de loi C-7. Le gouvernement décide de ce qu'il veut faire de ces amendements, et son ordre de priorité, dans le Feuilleton de la Chambre, est assez élevé quand on s'en occupe dans sa procédure. D'après moi, le gouvernement influe donc beaucoup sur le sort qu'on lui réservera dans les travaux du Parlement. Merci.

La présidente : Quelqu'un veut-il répondre?

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup. Les observations ont été nombreuses, et je voudrais répondre à quelques-unes d'entre elles.

D'abord, nous faisons un travail important, et ce projet de loi concerne vraiment une forme de violence interpersonnelle qui, nous le savons, ne se limite pas aux agressions sexuelles; elle pourrait en englober de nombreuses autres, notamment la cruauté envers les animaux. Cela étant dit, nous sommes saisis d'un

going back to the Senate by April 20 at the earliest. I don't know when it will be voted upon in the Senate, but then it will have to go back to the House of Commons with a message, and then such a message will have to be voted in the House of Commons. You know the government is not a majority government, so yesterday, many witnesses have reminded us to consider these facts. That's the first point.

The second point is that the Senate had amended the bill substantially on June 3, 2019, so we have really done our work here. If we have something else to do, it should be based on necessity and not on potential usefulness. I think the criteria should be "necessity." Otherwise, perfection is often the enemy of something being done.

Looking at necessity brings me, in a sense, to the amendment. I think we had some witnesses — and I will refer to the second panel, when Justice Kent, on behalf of the judiciary — especially the National Judicial Institute — referred to the fact that they have delivered 21 sessions on issues that touched on sexual assault cases, like domestic violence, human trafficking, victim rights and trauma-informed treatment. She went on to say that, recently, the National Judicial Institute has developed digital electronic resources on issues related to sexual assault cases, and that, before Christmas, the National Judicial Institute issued a digital e-letter on family law that was dedicated entirely to the psychology and law of domestic and intimate partner violence.

So, already the training on domestic violence is also part of the Divorce Act, which has a complete set of provisions about that; it is part of the training being given by the National Judicial Institute.

More importantly, I have to point out that in a very recent Supreme Court judgment from only last year, *Michel v. Graydon*, 2020, the Supreme Court dealt with a family case about pensions and other issues. I want to quote two sections of this judgment, because they are relevant to our discussion this morning. This is the teaching from the Supreme Court to all the judges across the system in Canada:

This case too illustrates how children's well-being and that of their custodian are intertwined parts of the same whole. Today, women still bear the bulk of child care and custody obligations *and* earn less money than men, so women's poverty remains inextricably linked to child poverty. . . .

Women in relationships are more likely to suffer intimate partner violence than their male counterpart. . . . As a result, they are more likely to leave their home and belongings — and their financial security — behind and to seek shelter or become homeless.

projet de loi de la Chambre des communes qui reviendra au Sénat d'ici le 20 avril, au plus tôt. J'ignore à quelle date il fera l'objet d'un vote au Sénat, mais, ensuite, il devra retourner à la Chambre des communes, accompagné d'un message qui y fera l'objet d'un vote. Vous savez que le gouvernement n'est pas majoritaire. Hier, donc, beaucoup de témoins nous ont rappelé ces faits. Je devais d'abord le dire.

Ensuite, le Sénat a considérablement bonifié le projet de loi, le 3 juin 2019. Notre tâche est donc vraiment accomplie. Le surcroît à faire, le cas échéant, devrait se fonder sur la nécessité et non sur une éventuelle utilité. Ce serait le critère à appliquer, sans oublier que le mieux est souvent l'ennemi du bien.

La nécessité devient mon guide. Des témoins — je fais allusion au deuxième groupe, quand la juge Kent, au nom de la magistrature, particulièrement l'Institut national de la magistrature — ont dit avoir consacré 21 séances à des questions concernant des cas d'agression sexuelle, comme la violence familiale, le trafic de personnes, les droits des victimes et le traitement tenant compte des traumatismes. Elle a ajouté que, récemment, l'institut avait créé de la documentation électronique sur les questions touchant les cas d'agression sexuelle et que, avant Noël, il avait publié une circulaire électronique sur le droit familial entièrement consacré à la psychologie et au droit relatifs à la violence familiale et à la violence entre partenaires intimes.

Déjà, donc, la formation sur la violence familiale fait également partie de la Loi sur le divorce, qui comprend un ensemble complet de dispositions sur cette question; cela fait partie de la formation donnée par l'institut.

Plus important encore, je dois faire remarquer que, dans un arrêt très récent, pas plus tard que l'année dernière, *Michel c. Graydon*, la Cour suprême s'est penchée sur une affaire familiale touchant les pensions et d'autres questions. Je tiens à citer deux parties du jugement, utiles à la discussion actuelle. C'est ce que la Cour suprême enseigne à toute la magistrature canadienne :

La présente affaire illustre aussi la façon dont le bien-être de l'enfant et celui du parent gardien sont des aspects indissociables d'un même tout. Encore aujourd'hui, les femmes assument la majeure partie des obligations liées au soin et à la garde des enfants *et* gagnent moins d'argent que les hommes, de sorte que la pauvreté chez les femmes demeure inextricablement liée à la pauvreté chez les enfants [...]

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence aux mains d'un partenaire intime [...] Les femmes sont en conséquence davantage susceptibles de laisser derrière elles leur foyer et leurs effets personnels — ainsi que leur sécurité financière — et d'aller chercher refuge ailleurs ou de devenir sans-abri.

Then they refer to statistics from Statistics Canada. The Supreme Court goes on:

The impact of a history of violence on a person's emotional health and their consequent potential fear, unwillingness to engage with their past abuser, or inability to do so are just as apparent. In addition to this, "some abusive fathers may use the child support process as a way to continue to exercise dominance and control over their ex-wives". . . .

The Supreme Court goes on and says:

Given the gender dynamics in child support law, legal rules cannot ignore the realities that shape women's lives and opens them up to experiences and risks less likely to be experienced by men: like intimate partner violence, a higher proportion of unpaid domestic work accompanied by less work experience and lower wages, and the burden of most childcare obligations.

In other words, it's part of the social context that judges must take into consideration when dealing with all types of situations that involve especially women and interpersonal violence.

The teaching is coming from the Supreme Court. The National Judicial Institute has started the training. I understand the spirit behind this amendment, but I have come to the conclusion that it is not, strictly speaking, necessary and it will unnecessarily jeopardize the adoption of this bill. So I will vote against this amendment. Thank you.

Senator Gold: I won't repeat what Senator Dalphond outlined, except to say I agree. I think from a substantive point of view, from a drafting point of view, this amendment, though inspired by sentiments with which I and the government totally agree, is just not necessary. As the government has made clear in its testimony, the concept of family violence is clearly included in social context.

However, I do want to address the other issue to which reference was made about the risk that this amendment poses. Perhaps I can begin by stating that this is an argument to honourable colleagues for voting against the amendment. It's not a directive or any such matter. Of course, we have the right and the duty to try to improve legislation, but we also have the obligation as legislators, some of whom around the table are very experienced legislators, to be mindful of the legislative and

Après avoir cité des statistiques de Statistique Canada, la Cour suprême ajoute :

L'impact d'antécédents de violence sur la santé émotionnelle d'une personne, les craintes potentielles de cette personne d'entrer en contact avec son ancien agresseur ainsi que ses réticences ou son incapacité à le faire du fait de cette violence ont un impact tout aussi évident. De plus, « il peut arriver que certains pères violents instrumentalisent le processus lié au paiement du soutien alimentaire pour enfants afin de continuer d'exercer une domination et un contrôle sur leur ex-épouse » [...]

Et elle ajoute :

Étant donné la dynamique entre les genres dans le droit relatif au soutien alimentaire au profit des enfants, les règles de droit ne doivent pas faire abstraction des réalités qui façonnent la vie des femmes et qui les exposent à des exigences et à des risques auxquels les hommes sont moins susceptibles d'être exposés. Par exemple, les femmes sont davantage susceptibles d'être victimes de violences de la part d'un partenaire intime, d'assumer une part plus importante des travaux domestiques non rémunérés — conjuguée à l'expérience de travail moins grande et aux revenus inférieurs en découlant — et de devoir se charger de la plupart des obligations liées au soin des enfants.

Autrement dit, les juges doivent prendre en considération une partie du contexte social, dans tous les types de situations dont ils s'occupent qui impliquent particulièrement les femmes et la violence interpersonnelle.

L'enseignement vient de la Cour suprême. L'Institut national de la magistrature a commencé la formation. Je comprends l'esprit qui anime cet amendement, mais je dois conclure que ce n'est pas, à proprement parler, nécessaire et qu'il mettra inutilement en péril l'adoption de ce projet de loi. Voilà pourquoi je voterai contre. Merci.

Le sénateur Gold : Je ne répéterai pas les propos du sénateur Dalphond, sauf pour dire que je suis d'accord. D'un point de vue technique et rédactionnel, cet amendement, même s'il est inspiré par des sentiments avec lesquels le gouvernement et moi-même sommes tout à fait d'accord, n'est simplement pas nécessaire. Comme le gouvernement l'a bien précisé dans son témoignage, la notion de violence familiale est manifestement ancrée dans le contexte social.

Mais je tiens à parler de l'autre question qui a été évoquée au sujet du risque que pose cet amendement. Peut-être que d'emblée je peux affirmer qu'il s'agit d'un argument destiné à faire voter d'honorables collègues contre l'amendement, mais sans être une directive ni rien de la sorte. Bien sûr, nous avons le droit et le devoir d'essayer d'améliorer le projet de loi, mais, également, notre obligation de législateurs — et, à cette table, certains en sont de très expérimentés — est de ne pas oublier le contexte

parliamentary environment in which we are operating. In that regard, I think it is important to underline the risks that this amendment, however well-intentioned, would pose to the passage of this bill.

We're in a minority Parliament and in the middle of a pandemic. As we've seen in our work in the Senate and in the other house, a certain priority has been given and will continue to need to be given to give priority to COVID-19 relief measures. We've seen in our recent experience, even with Bill C-7, there's simply no straightforward path for us to have our messages and our amendments considered in a timely manner even when we were faced with Bill C-7 in the face of an imminent declaration of constitutional invalidity.

Again, to those around the table with more experience than others, we know that the House of Commons works differently than the Senate. It doesn't go through its Order Paper in the same way as we do. There are a limited number of government days with which it can bring forward issues and has to prioritize its issues when it does so. If we needed any evidence of that, we can only look at how few bills we've actually received from the House since we began sitting in this Parliament. We're six months into this session of Parliament. There is not a single government bill at second or third reading. We've only received nine bills since September — four were appropriation acts; three were emergency acts; one was Bill C-7, which I alluded to, which was facing a court deadline; and Bill C-18, a response to the urgency to extend the U.K.-Canada trade relationship. There are currently 18 government bills on the House Order Paper, including the two Senate bills that we passed that have not moved an inch, and we have a budget on the way.

So if we want to jeopardize this legislation, the easiest way to do that is to amend it. This bill has the support of all parties in the House, as it did in the last Parliament before it died for reasons that we all understand, and certainly the Conservative members of this committee understand very well. This bill also incorporates the improvements that the Senate identified for Bill C-337, to which Senator Dalphond referred, in the last Parliament and, in particular, made it less prescriptive to respect the constitutional principle of the independence of the judiciary.

We're in control of what we do with this bill. Now, we can take a leap of faith and hope that the House of Commons — because it's not simply the government, but it's the whole House — will deal with this in a way that doesn't jeopardize its passage; or we can agree with Rona Ambrose and others who yesterday reminded us of the importance of this bill. This bill is an important contribution to an ongoing conversation between

législatif et parlementaire dans lequel nous travaillons. Je crois donc important de souligner les risques que cet amendement, malgré les bonnes intentions qui l'inspirent, poserait pour l'adoption du projet de loi.

Le gouvernement actuel est minoritaire, et nous nous trouvons au milieu d'une pandémie. Comme nous avons pu le constater dans notre travail au Sénat et à l'autre endroit, une certaine priorité est allée et continuera de devoir aller au soulagement des maux de la COVID-19. Le passé récent montre qu'il n'existe tout simplement pas de voie directe pour faire prendre rapidement en considération nos messages et nos amendements, même quand nous affrontons la menace imminente que même le projet de loi C-7 soit déclaré constitutionnellement invalide.

Ceux d'entre nous qui ont plus d'expérience savent que la Chambre des communes ne fonctionne pas comme le Sénat. On n'y aborde pas le Feuilleton de la même façon qu'au Sénat. Le nombre de jours de séances où il est possible de présenter des questions est limité, et la Chambre doit établir l'ordre des priorités à cet égard. En guise de preuve, nous n'avons qu'à regarder le peu de projets de loi que nous avons reçus de la Chambre depuis le début de la législature. Cela fait maintenant six mois. Aucun projet de loi du gouvernement n'en est à la deuxième ou à la troisième lecture. Nous n'avons reçu que neuf projets de loi depuis le mois de septembre : quatre d'entre eux étaient des lois de crédits; trois étaient des lois d'urgence; un était le projet de loi C-7, auquel j'ai fait référence et qui était assujéti à une échéance du tribunal; et un était le projet de loi C-18, en réponse à l'urgence de maintenir la relation commerciale entre le Royaume-Uni et le Canada. À l'heure actuelle, 18 projets de loi d'initiative gouvernementale se trouvent au Feuilleton de la Chambre, dont deux projets de loi du Sénat, que nous avons adoptés et qui n'ont pas été touchés depuis. À cela s'ajoute le budget en cours.

Donc, il n'y aurait rien de mieux pour mettre en péril cette mesure législative que de la modifier. Le projet de loi est appuyé par tous les partis de la Chambre. C'était déjà le cas lors de la dernière législature, qui a été anéantie pour des raisons que nous comprenons tous, et que comprennent surtout les membres conservateurs du comité. Le projet de loi comprend également les améliorations que le Sénat recommandait pour le projet de loi C-337 — auquel le sénateur Dalphond a fait référence — de la dernière législature, et le rend ainsi moins prescriptif dans le but de respecter le principe constitutionnel de l'indépendance des juges.

Nous avons le contrôle de ce projet de loi. Nous pouvons faire acte de foi et espérer que la Chambre des communes — parce qu'il ne s'agit pas uniquement du gouvernement, mais bien de la Chambre tout entière — l'abordera de manière à ne pas mettre en péril son adoption; ou nous pouvons accepter ce qu'ont dit Rona Ambrose et d'autres hier au sujet de l'importance de ce projet de loi. Il contribue de manière significative à la conversation

Parliament, the judiciary and the public. If I can quote her, she says that this bill:

. . . has been very carefully negotiated by the Attorney General of Canada and others. It is, as it sits, a bill that a lot of people are comfortable with. Could it do more? Probably. Do I wish it could do more? Sure. But my view right now is that we need to get this done.

If we want to make sure this bill is enacted — and all the witnesses told us that it's an important step in the right direction — then we have the power to do so. The Senate can take a stand on behalf of survivors and get this done. That's our choice with this vote. The government supports this legislation. I'm assuming that all senators on this committee support this legislation passing. The best way to do that is to pass it without amendments so that it can get Royal Assent in short order. Thank you, colleagues, for your indulgence.

[Translation]

Senator Boisvenu: I have two things to say. I have the utmost respect for Senator Dalphond's position, but to his point that we should be looking at the necessity of the amendment, I would say this: 118 women were murdered in Canada in 2019, and more than 60% of those cases involved family violence. In 2020, it was 160 women, and in 2021, the number of women murdered in Canada is projected to be 180. Some 100,000 cases of domestic violence were reported to police, 30,000 of which were in Quebec, including 300 cases involving the attempted murder of women. If those figures do not satisfy the necessity test, I don't know what does.

To Senator Dalphond's point that domestic violence is part of the social context of the law and that training is already provided, I would say that training is already provided on sexual assault. Why, then, even bring forward this legislation, as Professor Sheehy asked?

It is false to argue that the amendment would delay the bill's passage. The minister has the power to accept the amendment without delay. Moreover, I am sure the members of the House, in their infinite wisdom, probably have an entirely different take on the urgency of passing the bill. I have no doubt the amendment would receive unanimous support in the House of Commons.

Senator Carignan: Thank you. I am for the amendment and against the scare tactics being invoked as an argument. It's almost uncomfortable to listen to. Yes, we are in a minority Parliament, but everyone agrees on the bill. It is a priority for the government. It bears the number C-3 and was in the government's Throne Speech. This will merely send the House

continue entre le Parlement, la magistrature et la population. Je vais la citer, si vous me le permettez. Elle a dit ceci au sujet du projet de loi :

Il a été négocié très soigneusement par le procureur général du Canada et d'autres personnes. Dans sa forme actuelle, c'est un projet de loi qui convient à beaucoup de gens. Pourrait-il faire plus? Est-ce que j'aimerais qu'il en fasse plus? Bien sûr, mais je pense que nous devons l'adopter.

Si nous voulons nous assurer que le projet de loi est adopté — et tous les témoins nous ont dit qu'il s'agissait d'un pas important dans la bonne direction —, il faut que nous ayons le pouvoir de l'adopter. Le Sénat peut prendre position et agir au nom des survivants. Nous allons faire ce choix en votant. Le gouvernement appuie le projet de loi. Je présume que tous les membres du comité l'appuient également. La meilleure façon de faire consiste à adopter le projet de loi sans amendement, de sorte qu'il puisse recevoir la sanction royale rapidement. Je vous remercie pour votre indulgence, chers collègues.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : J'ai deux arguments à apporter. Quand le sénateur Dalphond dit — et j'ai beaucoup de respect pour ses arguments — qu'il faudrait qu'il y ait une nécessité pour soutenir cet amendement, je lui rappelle qu'en 2019, 118 femmes ont été assassinées au Canada, dont plus de 60 % dans un contexte familial. En 2020, c'était 160 femmes et en 2021, on s'attend à ce qu'environ 180 femmes soient assassinées au Canada. Il s'agit de 100 000 cas de violence conjugale qui ont été rapportés aux policiers, dont 30 000 au Québec, parmi lesquels on compte 300 tentatives de meurtre sur des femmes, au Québec. Si ces statistiques ne sont pas une nécessité, je n'ai pas d'autre argument à vous apporter.

Lorsque vous dites que le contexte de violence conjugale est inclus dans le contexte social de la loi et que de la formation est donnée, je vous répondrais, sénateur Dalphond, qu'il y a déjà de la formation qui est donnée en matière d'agressions sexuelles. Alors, pourquoi présenter ce projet de loi, comme le demandait la professeure Sheehy?

L'argument selon lequel ce projet de loi est retardé à cause d'un amendement m'apparaît faux. Le ministre a le pouvoir d'accepter rapidement l'amendement. De plus, je suis convaincu que nos députés, dans leur grande sagesse, ont probablement une perception très différente quant à l'urgence et je suis convaincu que cet amendement fera l'unanimité à la Chambre des communes.

Le sénateur Carignan : Merci. J'appuie l'amendement et je me soulève contre les arguments d'épouvantail. C'est presque embarrassant à écouter. Oui, c'est un gouvernement minoritaire, mais c'est un projet de loi qui fait consensus. C'est un projet de loi qui est prioritaire pour le gouvernement, il porte le numéro C-3, il fait partie de son discours du Trône. Ce n'est qu'un

of Commons a message, and the government will have to respond; it can respond quite quickly the week of April 20 and make clear its priorities.

I think the argument that the amendment would jeopardize the bill's passage and the whole song and dance we heard from Senator Gold are embarrassing. I don't know whether this meeting is taking place in camera or in public, but for anyone watching, that argument calls into question the very role of the Senate.

Our job is to make bills better, and we do that conscientiously and meticulously. The House's job is to hear and receive the feedback or, rather, amendments the Senate proposes and recommends. If we accept Senator Dalphond's position and the argument about Bill C-7, it means the Senate has to bow down to the House and do what it is told.

The process is straightforward and can happen quickly. I see no risk of killing a bill that has this much support, particularly when the amendments favour more training for judges. This is no threat to the bill.

[English]

Senator Batters: First of all, I just wanted to point out that the witness I mentioned earlier, I didn't have her organization's name before me at the time, but she was from the Indigenous Bar Association, just so you have that.

I wanted to comment that we've heard two men here today, who are senators, tell us that an amendment regarding domestic violence is not necessary. Yet our witnesses, who were women and many of whom were Indigenous people who deal with vulnerable people every single day on these issues, told us that it is necessary.

For the government leader to come to our committee today to speak against such a short, straightforward amendment, when this government accepted major amendments on Bill C-7 just a few weeks ago — this is not something I've seen before: to speak against it, to try to scare senators into opposing it, and then to decry the lack of a government's legislative agenda? Well, that's kind of their job. That's the government's job. It's not our fault that they have barely brought forward any bills and that they can't move them appropriately if they think that's the problem.

This bill was initially introduced by Rona Ambrose, the former Conservative Party leader. This bill was passed unanimously by the House of Commons twice, I believe. So to worry about how it might be potentially dealt with in the House of Commons, I think, is not a legitimate or realistic concern here. I think we need to exercise some sober second thought and pass

message qui sera envoyé à la Chambre des communes et le gouvernement devra répondre et pourra répondre assez rapidement dans la semaine du 20 avril en indiquant ses priorités.

À mon avis, les arguments de crainte de faire tomber le projet de loi dans une série d'artifices, comme l'a fait le sénateur Gold, sont embarrassants. Je ne sais pas si nous sommes à huis clos ou en public, mais si les gens ont écouté, cela remet en cause le rôle du Sénat.

Notre rôle est d'améliorer les projets de loi — on le fait de façon consciencieuse et très méticuleuse — et le rôle de la Chambre est d'entendre et de recevoir les commentaires ou les amendements que le Sénat lui suggère et lui recommande. Si cela va dans le même sens que ce que le sénateur Dalphond, entre autres, a mentionné au sujet du projet de loi C-7, quand la Chambre des communes parlera, le Sénat se mettra à genoux.

Le processus est simple, cela se fait rapidement et je ne vois pas de risque d'échapper un projet de loi qui fait autant consensus, surtout avec des amendements qui soutiennent une plus grande formation des juges. Il n'y a rien qui menace le projet de loi.

[Traduction]

La sénatrice Batters : J'aimerais premièrement préciser une chose : tout à l'heure, j'ai parlé d'un témoin, mais je n'avais pas le nom de son organisation avec moi. Elle représente l'Association du Barreau autochtone. Voilà pour cela.

J'aimerais souligner que nous avons entendu deux hommes aujourd'hui — deux sénateurs — nous dire qu'un amendement au sujet de la violence familiale n'était pas nécessaire. Or, nos témoins — des femmes —, dont plusieurs étaient autochtones, qui aident des personnes vulnérables tous les jours, nous ont dit que cet amendement était nécessaire.

Qu'un leader du gouvernement se tienne aujourd'hui devant le comité pour parler contre un amendement court et direct, alors que le gouvernement a accepté des amendements majeurs au projet de loi C-7 il y a quelques semaines à peine... Je n'ai jamais vu cela. Qu'il parle contre le projet de loi pour tenter de faire peur aux sénateurs afin qu'ils s'y opposent, pour ensuite décrier l'absence d'un programme législatif du gouvernement? C'est un peu son travail. C'est le travail du gouvernement. Ce n'est pas notre faute s'il n'a présenté presque aucun projet de loi et s'il ne peut les faire progresser de manière appropriée.

À l'origine, le projet de loi a été présenté par Rona Ambrose, l'ancienne chef du Parti conservateur. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes, à deux reprises, je crois. Ainsi, je ne crois pas qu'il soit légitime ou réaliste de se préoccuper de la façon dont le projet de loi pourrait être traité à la Chambre des communes. Je crois qu'il faut

a short, straightforward amendment that provides some additional protection for women and others who are suffering from domestic violence, which has really become even more of a problem in our country during this pandemic.

Senator Gold: I'm not going to respond to all of the things that have been said. For Canadians who are watching this, I think it's responsible for the Senate to understand the implications of its decisions. In this regard, Rona Ambrose, to whom Senator Batters recently referred, was very clear that she did not believe that this bill needs to be amended nor should be amended and worried that it would be put at risk. Rona Ambrose, as a former Leader of the Opposition, knows very well the vagaries of Parliament in the House of Commons and how it differs from the procedure here in the Senate.

The fact remains that, as Senator Dalphond points out and as the government position has been made clear, this is, strictly speaking, not required for judges' education to take into account all of the intersecting factors — family violence, conjugal violence, violence against animals. It is important, however, that we take seriously our responsibilities. If we want this bill to pass and not suffer the risk of it not passing because of the limited time available in the other place, then I urge senators to reject this amendment. I will close on that.

[Translation]

Senator Dalphond: I simply want to point out that Bill C-337, the original legislation behind this bill, was passed unanimously by the House of Commons, that we received two messages from the House of Commons beseeching us to pass the bill, and that we did not do so because of certain political realities in the Senate. The same strategy is being used this year, in other words, send the bill back to the House of Commons —

Senator Carignan: That's ridiculous.

Senator Dalphond: Senator Carignan, I didn't interrupt you when you were speaking, so I would appreciate the same courtesy in return. I think it's important to be realistic. We are approaching the end of April, and we need to keep in mind what we heard from witnesses, especially Ms. Ambrose — I was a bit reluctant, but she convinced me yesterday. I found her position very compelling.

Do you recall what Justice Kent said when she appeared before the committee? She said that the mere introduction of Bill C-337 had sparked a meaningful dialogue between the judicial system and Parliament, that it had had an impact, and that, in the past four years, an effort had been made to provide training in all areas. I am sure the judicial system is listening to all of the concerns today and I am sure it will not turn a deaf ear to them.

procéder à un second examen objectif et adopter un amendement court et direct qui prévoit une protection accrue pour les femmes et les autres victimes de la violence familiale, qui est un problème encore plus grave au pays depuis la pandémie.

Le sénateur Gold : Je ne vais pas répondre à tout ce qui a été dit. Pour les Canadiens qui nous regardent, je dirais que le Sénat doit comprendre les répercussions de ses décisions. À cet égard, Rona Ambrose — à qui la sénatrice Batters a fait référence — a été très claire : à son avis, le projet de loi ne devait pas être modifié, parce qu'un amendement risquerait de le mettre en péril. En tant qu'ancienne chef de l'opposition, Rona Ambrose comprend très bien les aléas du Parlement à la Chambre des communes et elle sait à quel point la procédure de la Chambre diffère de celle du Sénat.

Le fait est — comme l'a fait valoir le sénateur Dalphond et comme l'a établi clairement le gouvernement — qu'à strictement parler, les juges ne sont pas tenus de prendre en compte tous les facteurs transversaux comme la violence familiale, la violence conjugale et la violence contre les animaux. Il est toutefois important de prendre nos responsabilités au sérieux. Si nous voulons que le projet de loi soit adopté et que nous voulons éviter de le mettre en péril en raison du temps limité dont disposent les députés dans l'autre endroit, alors j'exhorte les sénateurs à rejeter l'amendement. Je vais m'arrêter là.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je veux tout simplement rappeler que le projet de loi C-337, qui est à l'origine du projet de loi devant nous, a été adopté par la Chambre des communes unanimement, que nous avons reçu de la Chambre des communes deux messages nous suppliant d'adopter ce projet de loi et que nous ne l'avons pas adopté, parce que certaines réalités politiques au Sénat ont fait qu'il n'a pas été adopté. Alors, on nous propose la même stratégie à nouveau cette année, c'est-à-dire de retourner le tout à la Chambre des communes...

Le sénateur Carignan : C'est ridicule!

Le sénateur Dalphond : Sénateur Carignan, je ne vous ai pas interrompu quand vous avez parlé et je vous serais reconnaissant de faire la même chose. Je pense que la réalité est importante. Nous sommes à la fin d'avril et je pense qu'il est important de se rappeler aussi ce qui a été dit par certains témoins, notamment Mme Ambrose qui m'a convaincu hier, car j'étais quelque peu hésitant. J'ai été très convaincu hier par sa prise de position.

Rappelez-vous aussi ce que la juge Kent a déclaré lorsqu'elle a témoigné devant le comité, rappelant que le simple dépôt du projet de loi C-337 avait été le début d'un dialogue important entre le système judiciaire et le Parlement, qu'il y avait eu des conséquences et que depuis quatre ans, on voit que des efforts de formation ont été faits dans tous les domaines. Je suis certain que le système judiciaire entend aujourd'hui toutes les préoccupations et je suis certain qu'il n'y restera pas sourd.

Senator Dupuis: I have two things to say. First, we have nothing to indicate that the issue will be the subject of an ongoing conversation for the government. The government has made no such commitment. We aren't even able to get the actual gender-based analysis plus that the government carried out, contrary to what we normally have.

Second, if necessity were truly the test for addressing this extremely important issue, why, then, did the government water down the few obligations Bill C-337 imposed on judges? As soon as the legislation says "you should do something," the whole thing is watered down. This is a game of give-and-take between the legislative system and the judicial system about what we want the judicial system to do, even though — as Senator Dalphond so clearly explained — the Supreme Court, itself, recognizes the tremendous challenge that intimate partner violence poses to women and the clear discrimination that occurs in relation to violence.

I am convinced the Senate has work to do. I am much less convinced that the necessity test applies here. I find it appalling that a government bill should not have to clearly stipulate what constitutes violence against women, and that judicial independence, a recognized principle, cannot be reconciled with the idea that the impunity relied on by those who enforce the law is not limitless and they must therefore respect the fact that discrimination against women is prohibited.

I think that's unacceptable.

[English]

The Chair: Senator Boisvenu, before I go to you I want to know if there is anyone else who wants to speak on this who has not spoken before. I don't see anyone.

Senator Boisvenu, after your comments, you can move your amendment.

[Translation]

Senator Boisvenu: This will be the last thing I say.

It is directed mainly to the senators who are women. Family and domestic violence affects children, women and often seniors in the family. It is a type of violence that goes on for years. Yesterday, we heard from a woman who explained that, when judges do not receive special training provided by groups that advocate for victims of domestic violence, their lack of

La sénatrice Dupuis : Je voudrais dire deux choses. Tout d'abord, il n'y a rien qui nous indique que cette question est une conversation en continu pour le gouvernement. Il n'y a aucun engagement sur ce plan. Nous ne sommes même pas en mesure d'obtenir la véritable analyse comparative entre les sexes plus qui a été faite par le gouvernement, contrairement à ce que nous avons habituellement.

Deuxièmement, si c'était véritablement le critère de la nécessité qui s'appliquait pour la considération de cette question extrêmement importante, pourquoi le gouvernement a-t-il dilué le peu d'obligations que le projet de loi C-337 imposait à la magistrature? On vient le diluer sur tous les plans, à partir de « vous devriez faire quelque chose ». Nous nous trouvons dans un échange de bons procédés entre le système législatif et le système judiciaire sur ce que l'on souhaiterait que le système judiciaire fasse, alors que comme vous l'avez très bien dit, sénateur Dalphond, la Cour suprême elle-même reconnaît la très grande difficulté que constitue la violence entre les partenaires intimes à l'endroit des femmes et la discrimination claire qui est faite en matière de violence.

Je suis convaincue que le Sénat a un travail à faire. Je suis beaucoup moins convaincue que le critère de nécessité s'applique ici et je trouve déplorable que, dans un projet de loi du gouvernement, on doive ne pas écrire clairement ce qu'est la violence à l'endroit des femmes et qu'on ne soit pas en mesure de concilier le principe de l'indépendance judiciaire, qu'on reconnaît, et le fait qu'il y a des limites à ce que ceux qui appliquent la loi se fient à l'impunité, au point de ne pas respecter l'interdiction de discrimination contre les femmes.

Je trouve cela inacceptable.

[Traduction]

La présidente : Sénateur Boisvenu, avant de vous passer la parole, j'aimerais savoir si d'autres sénateurs, qui n'ont pas encore pris la parole, souhaitent s'exprimer sur ce sujet. Je ne vois personne.

Sénateur Boisvenu, après vos commentaires, vous pourrez proposer votre amendement.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Ce sera effectivement mon dernier commentaire.

Je désire surtout m'adresser à mes collègues sénatrices. La violence familiale et conjugale touche les enfants, les femmes et souvent les aînés dans une famille. C'est une violence qui s'étire sur des années et le témoignage d'une dame hier nous a démontré que la préoccupation des juges par rapport à cette violence, si elle n'est pas présente dans une formation

awareness regarding this type of violence can lead to decisions that endanger women's lives.

The problem experienced by Indigenous communities relates not to the social context, but to the family violence context.

To make this bill better, we must think not only of Canadians, but also — and above all — of Canadian women, who make up 52% of the population. I think this bill fails to address an issue that affects many Canadian women.

For that reason, I move the following amendment:

That Bill C-3 be amended in clause 1, on page 2, by replacing line 21 with the following:

“on matters related to sexual assault law, family violence and social”.

Further to Senator Dupuis's suggestion, I move the following subamendment:

“family violence and domestic violence”.

[English]

The Chair: Thank you, Senator Boisvenu.

Senators, is this amendment accepted?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I hear “no.” We will go to a roll-call vote.

Mr. Palmer: Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment as sub-amended by Senator Boisvenu by adding, “violence conjugale?”

Mr. Palmer: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boisvenu?

Senator Boisvenu: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boniface?

Senator Boniface: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boyer.

particulière offerte par des groupes qui soutiennent les victimes de violence conjugale, entraîne des décisions qui mettent en péril la vie de ces femmes.

Il existe une problématique dans les communautés autochtones qui, selon moi, n'est pas liée à un contexte social, mais bien à un contexte de violence familiale.

Si nous voulons améliorer ce projet de loi, il ne faut pas seulement s'adresser aux Canadiens; il faut surtout s'adresser aux Canadiennes qui forment 52 % de la population. Je pense que ce projet de loi passe à côté d'une préoccupation qui touche beaucoup de Canadiennes.

Je propose donc l'amendement suivant :

Que le projet de loi C-3 soit modifié à l'article 1, à la page 2, par substitution, à la ligne 21, de ce qui suit :

« agressions sexuelles, à la violence familiale et au contexte social, lequel com- ».

Et à la suite de la proposition de la sénatrice Dupuis, je propose le sous-amendement suivant :

« la violence familiale et la violence conjugale ».

[Traduction]

La présidente : Merci, sénateur Boisvenu.

Sénateurs, acceptez-vous l'amendement?

Des voix : D'accord.

Des voix : Non.

La présidente : J'entends « non ». Nous allons tenir un vote par appel nominal.

M. Palmer : Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion d'amendement telle qu'elle a été modifiée par le sénateur Boisvenu, par l'ajout de « violence conjugale »?

M. Palmer : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur Boisvenu?

Le sénateur Boisvenu : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Boniface?

La sénatrice Boniface : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Boyer?

Senator Boyer: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Griffin?

Senator Griffin: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Keating?

Senator Keating: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator White?

Senator White: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Mégie?

Senator Mégie: No.

Mr. Palmer: Is there anyone who is a member of the committee who I have not called?

Yes, 5; no, 8; abstentions, 1. The vote is defeated.

The Chair: Honourable senators, the amendment is defeated.

Honourable senators, we now go to clause 2.

Mr. Palmer: Senator Jaffer, we still need to pass clause 1.

The Chair: I apologize. Shall clause 1 pass?

Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Boisvenu: On division.

La sénatrice Boyer : Non.

M. Palmer : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Je m'abstiens.

M. Palmer : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Griffin?

La sénatrice Griffin : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Keating?

La sénatrice Keating : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur White?

Le sénateur White : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Mégie?

La sénatrice Mégie : Non.

M. Palmer : Y a-t-il un membre du comité que je n'ai pas nommé?

Il y a 5 pour, 8 contre et 1 abstention. La motion est rejetée.

La présidente : Honorables sénateurs, l'amendement est rejeté.

Nous passons maintenant à l'article 2.

M. Palmer : Sénatrice Jaffer, nous devons tout de même adopter l'article 1.

La présidente : Excusez-moi. L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Une voix : Avec dissidence.

La présidente : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Boisvenu : Avec dissidence.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: On division.

The Chair: Shall clause 4 carry?

[Translation]

Senator Carignan: I would like to move an amendment to clause 4.

We discussed this a bit when we were hearing from witnesses. I want to come back to the initial bill, C-337, which required judges to provide reasons in writing. The bill passed unanimously in the House of Commons, so this shouldn't be a problem.

I move the following amendment:

That Bill C-3 be amended in clause 4, on page 4, by replacing lines 10 to 12 with the following:

“(3) The reasons shall be provided in writing.”.

The purpose is to ensure transparency by providing the reasons in writing. We want to make sure the rules of procedural fairness and natural justice are respected, so people know why decisions were rendered and so those decisions can be recorded and published. We do not want the victim to have to bear the administrative burden of obtaining the transcript of the stenographer's notes relating to the decision. We realize what a burden it is on victims when they try to obtain the reasons in writing and those reasons cannot easily be published or recorded.

Furthermore, the Quebec Court of Appeal recently criticized the wait times and complexity associated with the transcription of stenographer's notes, calling the issue a systemic problem for the courts. We want to be sure victims are not the ones who have to bear the burden or suffer the consequences of the process.

Clearly, as Minister Lametti said in 1990, when he was writing articles, the principle of a written decision brings a rational dimension to the compilation of decisions. Intellectually, written decisions make things much easier, significantly improving comprehension and accessibility. That is an important aspect in administrative law, but even more so in criminal law.

As I said earlier, it was something former Minister Ambrose suggested as well. Yesterday, when I asked her why the provision had been removed, she said she did not know, but said that cost was a factor. With this bill, the government has decided to put the cost on victims rather than absorb it itself.

La présidente : L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Avec dissidence.

La présidente : L'article 4 est-il adopté?

[Français]

Le sénateur Carignan : J'aimerais proposer un amendement à l'article 4.

Comme on en a discuté un peu pendant les témoignages, je veux revenir au projet de loi C-337 initial, qui a été adopté à l'unanimité à la Chambre des communes — cela ne devrait donc pas poser de problème — et qui exigeait que les motifs soient donnés par écrit.

Je propose donc l'amendement suivant :

Que le projet de loi C-3 soit modifié à l'article 4, à la page 4, par substitution, aux lignes 13 et 14, de ce qui suit :

« (3) Les motifs de la décision sont donnés par écrit. ».

Le but est d'assurer que par souci de transparence, les motifs soient donnés par écrit. Nous voulons que les règles d'équité procédurale de justice naturelle soient respectées et que les personnes puissent savoir pourquoi les décisions ont été rendues, et que ces dernières puissent être rapportées et publiées. Il faut éviter de faire porter aux victimes le poids administratif d'obtenir la retranscription des notes sténographiques du jugement, car nous savons qu'il s'agit d'un fardeau pour les victimes lorsqu'elles veulent obtenir les motifs par écrit et que ces motifs ne pourront pas être publiés ou rapportés facilement.

Également, en ce qui concerne l'autre aspect, la Cour d'appel du Québec a récemment déploré que les délais de retranscription des notes sténographiques étaient complexes et que ces délais créaient un problème systémique au sein des tribunaux. Nous ne voulons pas que ce soit les victimes qui aient à porter le poids ou à subir les conséquences négatives de cette retranscription.

Évidemment, comme M. le ministre Lametti l'a dit en 1990 lorsqu'il rédigeait des articles, la notion d'une décision écrite amène un aspect rationnel au fait de colliger des décisions, qui d'un point de vue intellectuel, est beaucoup plus facile, compréhensible et accessible. C'est un aspect important pour le droit administratif, encore plus pour le droit criminel.

C'est une proposition, comme je l'ai dit tout à l'heure, qui venait également de la ministre Ambrose. Lorsque je lui ai posé la question hier à savoir pourquoi cela avait été retiré, elle ne le savait pas, sauf qu'elle a dit qu'il y avait une question de coût. Le coût, ici, le gouvernement décide de le faire porter aux victimes plutôt que de le supporter lui-même.

Whether decisions were relayed or recorded in writing had nothing to do with the time frames at issue in *Jordan*. As the Supreme Court made clear in *R. v. K.G.K.*, in 2020, judicial writing time does not count toward the *Jordan* time limit. [Technical difficulty] In that case, the court noted that the writing of reasons in connection with verdict deliberation improves understanding and transparency.

Lastly, Quebec's Youth Protection Act contains a provision stipulating that all decisions or orders be given in writing, so providing decisions in writing does not specifically give rise to a systemic problem.

I move that the bill be amended at this stage.

Senator Boisvenu: I support the amendment on the basis of two principles.

The first is transparency, which is apparently an intrinsic value of the current government — far be it from me to say otherwise. The government has endeavoured to be as transparent as possible, but this bill does the opposite.

Senator Carignan spoke about the victims. What victims go through when dealing with the justice system is indeed unimaginable, when you consider the fortitude it takes to face the process in all its complexity, not to mention the trauma they have already experienced and continue to experience throughout the process. This is really about respect for victims.

At the very least, the justice system owes victims respect. It is disrespectful to victims to make them go looking for the reasons after the trial and to, then, provide them with those reasons orally, rather than in writing.

I will therefore be voting for Senator Carignan's amendment.

Senator Dalphond: I have a few quick comments on this amendment.

To start with, the first thing to be corrected: Senator Carignan must surely have been mistaken when he said that the amendment about written reasons had been unanimously adopted by the House of Commons. He was misinformed, because the Standing Committee on the Status of Women amended the bill from April to May 2017, removing and replacing the requirement to provide written reasons across the board, and ended up with the provision we have before us.

So the bill was amended in May 2017; the amendment was then adopted unanimously by the House of Commons in May 2017, and written reasons were replaced with written or recorded reasons. That was the first clarification. I'm sure it

Le fait que les décisions soient transmises ou prises par écrit n'a aucun effet sur la question du délai de l'arrêt *Jordan*. Comme on l'a vu à la Cour suprême dans la cause de *K. c. K.G.K.* en 2020, le délai de rédaction de délibéré ne fait pas partie du calcul de l'arrêt *Jordan*. [Difficultés techniques] La cour, dans ce jugement, note que la rédaction des motifs de la période de délibéré aide à la compréhension et à la transparence.

Finalement, au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse contient une disposition particulière prévoyant que toutes les décisions ou ordonnances doivent être rendues par écrit. Donc, le fait de rendre des décisions par écrit ne crée pas de problème institutionnel particulier.

Alors, je propose qu'on amende le projet de loi au stade actuel.

Le sénateur Boisvenu : Je veux appuyer cet amendement en m'appuyant sur deux principes.

Le premier, le principe de transparence qui semble être — je ne veux pas la contester — une valeur intrinsèque du gouvernement en place d'être le plus transparent possible alors que ce projet de loi va faire le contraire.

Mon collègue le sénateur Carignan a parlé des victimes. Effectivement, dans le système de justice, les victimes vivent une aventure incommensurable si l'on tient compte de l'énergie nécessaire pour l'affronter, en raison de sa complexité et du traumatisme qu'elles ont vécu à la suite des événements et qui se poursuit pendant le processus judiciaire. C'est surtout une question de respect à l'égard des victimes.

Je pense que le système de justice, au minimum, doit le respect aux victimes. Je pense que c'est un manque de respect de demander aux victimes, après un procès, d'aller à la recherche des justifications et de les recevoir de façon orale plutôt qu'écrite.

Pour cette raison, je vais voter pour l'amendement du sénateur Carignan.

Le sénateur Dalphond : J'aurais quelques petits commentaires sur cet amendement.

D'abord, la première chose à corriger : c'est sûrement par erreur que le sénateur Carignan a mentionné que l'amendement au sujet des motifs écrits avait été adopté unanimement par la Chambre des communes. Il a été mal informé, puisque c'est au Comité permanent de la condition féminine, d'avril à mai 2017, que le projet de loi a été amendé pour enlever et remplacer l'obligation de fournir des motifs écrits dans tous les cas, et obtenir la disposition que nous avons devant nous.

C'est donc en mai 2017 que le projet de loi a été modifié; l'amendement a ensuite été adopté unanimement par la Chambre des communes, en mai 2017, et on a remplacé les motifs écrits par des motifs écrits ou inscrits au dossier. C'est la première

wasn't said to mislead us, but I am mentioning it so that we don't get misled.

The second thing to note: I believe Senator Carignan had left the room when the Department of Justice officials answered his questions. He had asked the same question that he is presenting to us today, citing the same article by Minister Lametti.

After he left, department officials explained why the clause was written as it is now. There was a constitutional reason: respect for provincial jurisdiction over the administration of justice.

Madam Chair, I was wondering if the Department of Justice officials are still available to us. Can they once more provide the argument made at the time, for everyone's benefit?

Ms. Gillian Blackell, Senior Counsel and Team Lead, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada: If I may, Madam Chair. Thank you, Senator Dalphond.

[English]

Indeed, this was an amendment from the Standing Committee on the Status of Women in May 2017, and there were a number of constitutional considerations behind that. At the time, the issue of *Jordan* was front and centre and still is. However, quite rightly, there have been subsequent Supreme Court decisions in relation to the delay related to the production of the decisions.

However, the most concerning issue relates to the constitutional division of powers. This is because Parliament has, certainly, the competence to require reasons in decisions in criminal matters as per our jurisdiction over the criminal law. However, the constitution, maintenance and organization of the courts of criminal jurisdiction is expressly excluded from our jurisdiction under section 91(27) and expressly included in the jurisdiction of the provinces under section 92(14) of the Constitution Act.

As a result, Parliament could not require courts with criminal jurisdiction — both provincial courts and superior courts — to publish bound copies of their reasons every month, so publication online is no different.

In addition to not having the ability to specifically require something in the area of administration — the constitution, maintenance and organization of the courts of criminal jurisdiction — the federal Parliament is also unable to impose specific financial obligations on a province, which,

précision. Je suis certain que cela n'a pas été dit pour nous induire en erreur, mais je le mentionne pour éviter qu'on soit induit en erreur.

La deuxième chose à souligner : je pense que le sénateur Carignan avait quitté la salle lorsque les représentants du ministère de la Justice ont répondu à ses questions. Il avait posé la même question qu'il nous présente aujourd'hui, en citant le même article du ministre Lametti.

Après son départ, les représentants du ministère ont expliqué pourquoi l'article était rédigé tel qu'il l'est maintenant. Il y avait une raison constitutionnelle : le respect de la compétence provinciale en matière d'administration de la justice.

Je me demandais, madame la présidente, si les représentants du ministère de la Justice sont toujours à notre disposition pour fournir de nouveau, en faveur de tous, l'argument qui avait été présenté à l'époque.

Me Gillian Blackell, avocate-conseil et chef d'équipe, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada : Si je peux, madame la présidente. Merci, sénateur Dalphond.

[Traduction]

En effet, il s'agissait d'un amendement du Comité permanent de la condition féminine de mai 2017, qui était appuyé par plusieurs considérations d'ordre constitutionnel. À ce moment-là, la question de l'arrêt *Jordan* était au premier plan; elle l'est toujours. Toutefois, la Cour suprême a pris des décisions subséquentes relatives au retard associé à la production des décisions, et à juste titre.

La question la plus préoccupante a toutefois trait au partage constitutionnel des pouvoirs, parce que le Parlement a certainement la compétence requise pour exiger des explications relatives aux décisions en matière criminelle, étant donné notre compétence relative au droit criminel. Toutefois, la constitution, le maintien et l'organisation des tribunaux de juridiction criminelle sont expressément exclus de notre compétence en vertu du paragraphe 91(27) de la Loi constitutionnelle. Ils relèvent expressément de la compétence des provinces, en vertu du paragraphe 92(14) de la loi.

Par conséquent, le Parlement ne peut exiger des cours de juridiction criminelle — tant les cours provinciales que les cours supérieures — qu'elles publient une version reliée de leurs décisions tous les mois. Il en va de même pour les publications en ligne.

En plus de ne pas avoir le pouvoir d'exiger une mesure administrative précise — la constitution, le maintien et l'organisation des tribunaux de juridiction criminelle —, le Parlement ne peut pas non plus imposer des obligations financières précises à une province, ce qui est, malheureusement,

unfortunately, in this context, is related to the requirement to produce written reasons or to publish transcripts, which for some courts are outsourced to private companies. That is not to say this is not an important consideration. Unfortunately, from our perspective, it is beyond our jurisdiction. Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: I have a question for Ms. Blackell.

Could you please explain to me how the government interprets the criminal procedure issue in section 91(27)?

I read 91(27), which sets out federal constitutional authority over criminal law, excluding the constitution of courts of criminal jurisdiction, but including the procedure in criminal matters.

Does that mean that, in the government's view, writing up decisions is not part of the criminal procedure?

Ms. Blackell: Thank you very much, Senator Dupuis.

[English]

The criminal procedure is included in the Criminal Code of Canada, which applies across the country. So all of the substantive criminal offences, defences and procedures are contained in the Criminal Code, which is clearly a federal jurisdiction. Criminal practice and court procedure is a different matter, which is dealt with at the provincial level by the courts of criminal jurisdiction, so they are rules of court and they are practised before those courts.

I also wanted to point out that in the amendment to Bill C-337, the changes reflect the current provisions under 278.8(2) with respect to reasons for third-party record decisions, as well as 278.94(5) with respect to reasons for the evidentiary decisions in rape shield and records in the hands of the accused's applications. Therefore, there is a consistency within the language and the code, specifically in the same section in relation to sexual offences. That is an important approach that is taken in terms of legislative drafting to ensure consistency in approaches. So that's why the language is the way it is as proposed and amended before the Standing Committee on the Status of Women in 2017. Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: Senator Dupuis raised an excellent point. I believe that is the constitutional answer to the point you are making. Unless we are shown a ruling from the Court of Appeal or the Supreme Court requiring that decisions be in writing under

dans ce contexte, associé à la production des motifs écrits ou à la publication des transcriptions, qui sont confiées en sous-traitance à des sociétés privées par certains tribunaux. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas important de prendre ce point en compte, mais malheureusement, nous n'avons pas compétence dans ce domaine. Merci.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'aurais une question pour Mme Blackell.

Pourriez-vous m'expliquer, dans le paragraphe 91(27), l'interprétation que le gouvernement fait de la question de la procédure criminelle?

Je donne la lecture de 91(27), qui énonce les compétences constitutionnelles fédérales en matière de loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.

Cela veut-il dire que selon le gouvernement, la rédaction de jugements ne fait pas partie de ce qu'est la procédure en matière criminelle?

Me Blackell : Merci beaucoup, sénatrice Dupuis.

[Traduction]

La procédure criminelle est prévue dans le Code criminel du Canada, qui s'applique dans tout le pays. Donc, toutes les infractions, défenses et procédures criminelles importantes se trouvent dans le Code criminel, qui relève clairement de la compétence fédérale. La pratique en droit criminel et la procédure judiciaire sont gérées à l'échelon provincial par les tribunaux de juridiction criminelle. Ce sont donc les règles de la cour qui y sont pratiquées.

Je tiens aussi à souligner que les modifications au projet de loi C-337 reflètent les dispositions actuelles du paragraphe 278.8(2) de la loi en ce qui a trait aux motifs de la décision et aux tiers, et celles du paragraphe 278.94(5) en ce qui a trait motifs des décisions et à la protection des victimes de viol, et aux dossiers associés aux demandes des accusés. Il y a donc une constance dans le langage et le code, dans la partie portant sur les infractions d'ordre sexuel. Il s'agit d'une approche importante relative à la rédaction législative, qui permet une certaine harmonisation. C'est pourquoi le langage a ainsi été proposé et modifié devant le Comité permanent de la condition féminine en 2017. Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : La sénatrice Dupuis a soulevé un excellent point. Je pense que c'est la réponse constitutionnelle au point dont vous parlez. À moins que l'on nous sorte un jugement de la Cour d'appel ou de la Cour suprême qui exige qu'une

the separation of powers, I would argue that section 91(27) of the Constitution Act takes care of the problem.

[English]

Senator Gold: Thank you all for your input. I think the government's position on the constitutionality is correct, but my point is not that primarily.

What lies behind this amendment is an important point about the unfair burden on survivors and victims to assume the costs. I don't think anything should take away from that underlying reality. I think, however, that the Senate has an opportunity to make its views known, and it should do that when we come to the observations. I know that there are observations that have been circulated on this subject, and I look forward to our discussion and adoption of those in the hope that it will encourage all levels of government — federal, provincial and territorial — to work together to provide greater access in a more timely fashion and in an affordable way to those victims who find themselves in the judicial process. Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: I would like the witness who answered me earlier to provide me with the exact references to the sections of the Criminal Code again, because I don't understand the information she gave me.

Ms. Blackell: Certainly, Senator Dupuis. It was 278.8(2) and 278.94(5).

Senator Dupuis: Thank you.

[English]

The Chair: Senators, I see no other interventions, so will this amendment be accepted?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I see there is sufficient interest on both sides so we'll have a roll call.

Mr. Palmer: Senators, the question is: Should the amendment carry?

The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Batters?

Senator Batters: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boisvenu?

décision soit écrite en vertu de la séparation des pouvoirs, je suis plutôt d'avis que le paragraphe 91(27) de la Loi constitutionnelle règle le problème.

[Traduction]

Le sénateur Gold : Je vous remercie pour vos commentaires. Je crois que la position du gouvernement au sujet de la constitutionnalité est juste, mais ce n'est pas mon point principal.

Ce qu'il y a, derrière cet amendement, c'est un point important au sujet du fardeau injuste qui pèse sur les survivants et les victimes, qui doivent assumer les coûts. Je crois qu'il ne faut pas oublier cette réalité sous-jacente. Je crois, toutefois, que le Sénat a l'occasion de faire connaître son opinion et qu'il doit le faire à la suite de ces observations. J'ai hâte de discuter de ces observations et d'adopter des mesures qui, je l'espère, encourageront tous les ordres de gouvernement — fédéral, provincial et territorial — à travailler ensemble pour offrir un meilleur accès, plus rapide et plus abordable, aux victimes qui se retrouvent au cœur du processus judiciaire. Merci.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'aimerais que la témoin qui m'a répondu plus tôt me redonne les références exactes aux articles du Code criminel, parce que je n'ai pas compris l'information qu'elle m'a donnée.

Me Blackell : Certainement, sénatrice Dupuis. Il s'agit des paragraphes 278.8(2) et 278.94(5).

La sénatrice Dupuis : Merci.

[Traduction]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, je vois qu'il n'y a pas d'autre intervention. Acceptez-vous l'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

La présidente : Je vois l'intérêt des deux parties. Nous allons tenir un vote par appel nominal.

M. Palmer : Mesdames et messieurs les sénateurs, la question est la suivante : voulez-vous adopter l'amendement?

L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Batters?

La sénatrice Batters : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur Boisvenu?

Senator Boisvenu: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boniface?

Senator Boniface: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Boyer?

Senator Boyer: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Carignan?

Senator Carignan: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dalphond?

Senator Dalphond: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Dupuis?

Senator Dupuis: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Gold?

Senator Gold: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Griffin?

Senator Griffin: Abstain.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Keating?

Senator Keating: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Mégie?

Senator Mégie: No.

Mr. Palmer: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yes.

Mr. Palmer: The Honourable Senator White?

Senator White: No.

Mr. Palmer: Yes, 4. No, 8. Abstentions, 2. The motion is defeated.

The Chair: Honourable senators, as you know, this motion has been defeated.

We now go on to the preamble.

Mr. Palmer: Senator, we still have to pass the clause.

The Chair: Sorry. Shall this clause carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: On division.

Le sénateur Boisvenu : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Boniface?

La sénatrice Boniface : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Boyer?

La sénatrice Boyer : Non.

M. Palmer : L'honorable sénateur Carignan?

Le sénateur Carignan : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur Dalphond?

Le sénateur Dalphond : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Dupuis?

La sénatrice Dupuis : Je m'abstiens.

M. Palmer : L'honorable sénateur Gold?

Le sénateur Gold : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Griffin?

La sénatrice Griffin : Je m'abstiens.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Keating?

La sénatrice Keating : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Mégie?

La sénatrice Mégie : Non.

M. Palmer : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

M. Palmer : L'honorable sénateur White?

Le sénateur White : Non.

M. Palmer : Nous avons 4 pour, 8 contre et 2 absents. La motion est rejetée.

La présidente : Honorables sénateurs, comme vous le savez, la motion a été rejetée.

Nous allons passer au préambule.

M. Palmer : Sénatrice, nous n'avons pas encore adopté l'article.

La présidente : Désolée. L'article est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Avec dissidence.

The Chair: Carried, on division.

I would like to recognize that Senator Kim Pate is with us.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The preamble is carried. Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Batters: On division.

The Chair: Honourable senators, does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Yes.

The Chair: The committee may proceed in camera to discuss text of observations.

[Translation]

Senator Carignan: No, I believe we can do it in a public meeting.

[English]

Senator Batters: Stay public.

Senator Dalphond: We should stay in public. This bill is about transparency, and I think the public has the right to know.

The Chair: Senators, I can't hear either of you. Do you want it to be in public or in camera?

Hon. Senators: In public.

The Chair: It is agreed we will continue in public.

We will go to the observations. Senators, we have four observations, and we will start with Senator Boyer's observation.

Senators, do all of you have Senator Boyer's observation? I see everybody does.

Senator Boyer: Thank you. This observation is about the violence link that we heard. The reason that I am so interested in it is because I sponsored Bill C-84, where it was very clear that domestic violence and animals were closely intertwined. We do know that, for instance, there is a very symbiotic relationship

La présidente : L'article est adopté avec dissidence.

Je signale que la sénatrice Kim Pate est parmi nous.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le préambule est adopté. Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La présidente : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Batters : Avec dissidence.

La présidente : Honorables sénateurs, le comité souhaite-t-il envisager d'annexer des observations au rapport?

Des voix : Oui.

La présidente : Le comité peut délibérer à huis clos pour discuter du libellé des observations.

[Français]

Le sénateur Carignan : Non, je pense qu'on peut le faire en séance publique.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Restons en séance publique.

Le sénateur Dalphond : Nous devrions rester en séance publique. Ce projet de loi porte sur la transparence, et je crois que le public a le droit de savoir.

La présidente : Distingués sénateurs, je ne peux pas vous entendre. Voulez-vous poursuivre en séance publique ou à huis clos?

Des voix : En séance publique.

La présidente : Nous sommes d'accord pour poursuivre en séance publique.

Nous allons passer aux observations. Distingués sénateurs, nous avons quatre observations, et nous allons commencer par celle de la sénatrice Boyer.

Honorables sénateurs, avez-vous tous l'observation de la sénatrice Boyer? Je vois que tout le monde l'a.

La sénatrice Boyer : Merci. L'observation porte sur le lien de violence dont nous avons entendu parler. Si je m'intéresse autant à la question, c'est parce que j'ai parrainé le projet de loi C-84, dans lequel il était très évident que la violence familiale et les animaux étaient étroitement liés. Nous savons, par

between the Inuit and their dogs, and the relationship that we have with animals is very much all our relations; it's considered. With this observation, there were many witnesses who spoke to this link and the importance of putting an observation in.

For instance, yesterday we heard Dr. Barrett and Dr. Fitzgerald talk extensively about it. We heard from the Honourable C. Adèle Kent on this issue as well on the very first day. We have a brief on the issue from Barbara Cartwright from Humane Canada.

It will be important to present this to the training package or have the judicial institute recognize that there is a link between animal abuse and interpersonal violence in the context of domestic violence and sexual abuse. It's important to understand the complex ways that animals can be used to victimize vulnerable people. I'm hoping that we would agree to send this observation in based on that. Thank you.

The Chair: I see no other interventions.

Shall this observation carry? Carried.

We will now go on to the observation by Senator Dalphond.

[Translation]

Senator Dalphond: So, I have five observations, and one of those observations is basically identical to the one Senator Pate is proposing. So, I would agree to using Senator Pate's proposal. I know she is not a member and she cannot move it, but if she wants, I would move that her amendment become an amendment for consideration. It's amendment 4 on my list, it's observation 4, under "access to recorded reasons."

[English]

The Chair: Senator Dalphond, let's go through each individual observation, please.

Senator Dalphond: Okay.

Senator Martin: I have a question for clarification.

The Chair: Certainly.

Senator Martin: Both Senator Boyer and Senator Dalphond are speaking about amendments for consideration. Are these not observations?

The Chair: They are observations.

Senator Dalphond: Yes, they are observations.

exemple, qu'il y a une relation très symbiotique entre l'Inuit et ses chiens, et la relation que nous entretenons avec les animaux renvoie essentiellement à toutes nos relations; on en tient compte. De nombreux témoins ont parlé de ce lien et de l'importance d'ajouter une observation.

Par exemple, Mme Barrett et Mme Fitzgerald en ont parlé abondamment hier. Nous avons aussi entendu l'honorable C. Adèle Kent en parler le tout premier jour. Nous avons un mémoire de Barbara Cartwright de Humane Canada sur la question.

Il sera important de greffer cela à la formation ou de veiller à ce que l'Institut national de la magistrature reconnaisse qu'il y a un lien entre la cruauté envers les animaux et la violence interpersonnelle dans le contexte de la violence familiale et des agressions sexuelles. Il est important de comprendre les manières complexes dont les animaux peuvent être utilisés pour victimiser des personnes vulnérables. J'espère que nous nous entendrons pour transmettre cette observation en fonction de ce que je viens de dire. Merci.

La présidente : Je ne vois pas d'autres intervenants.

L'observation est-elle adoptée? Elle est adoptée.

Nous passons maintenant à l'observation du sénateur Dalphond.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Alors, j'ai cinq observations, et une de ces observations est, en fin de compte, identique à celle qui est proposée par la sénatrice Pate. Donc, je serais d'accord pour faire mienne la proposition de la sénatrice Pate. Je sais qu'elle n'est pas membre et qu'elle ne peut pas le proposer, mais si vous le voulez, je proposerais que son amendement devienne un amendement à considérer. C'est l'amendement n° 4 dans ma liste, c'est l'observation n° 4 sous « Accès aux motifs inscrits ».

[Traduction]

La présidente : Sénateur Dalphond, examinons les observations une à la fois, s'il vous plaît.

Le sénateur Dalphond : D'accord.

La sénatrice Martin : J'aimerais obtenir des éclaircissements.

La présidente : Bien sûr.

La sénatrice Martin : La sénatrice Boyer et le sénateur Dalphond parlent d'amendements à envisager. Ne s'agit-il pas d'observations?

La présidente : Ce sont des observations.

Le sénateur Dalphond : Oui, ce sont des observations.

Senator Martin: Were these all amendments that were going to be made or proposed?

The Chair: No, observations.

Senator Dalphond: No, observations.

Senator Martin: Okay. I have heard “amendment” several times in my earpiece, so I just wanted to clarify that we are on observations because I keep hearing “amendments” from these senators. Thank you, chair.

The Chair: Thank you for asking for clarification. These are now all observations.

Senator Dalphond: Shall I move the first one, Madam Chair?

[Translation]

Senator Carignan: As Senator Martin was saying, we should stop using the word amendment.

For information purposes, since we are in public, what value do observations have, as opposed to amendments?

Senator Dalphond: Is the question directed at me? I don't know.

Senator Carignan: It's for clarification. I don't know, for members of the public who are watching or listening, can we have the legal ramifications? [Technical difficulties] Does it change anything in the bill?

[English]

The Chair: I hesitate to speak about it, but an amendment changes the bill. An observation is something that we direct the government to look at. These are concerns we have that we want to bring up with the government. That's my understanding, but I'm absolutely open to anyone wanting to improve my definition.

[Translation]

Senator Carignan: I just want to make sure that the observations don't change the bill and that the government is not required to act on them.

[English]

The Chair: Observations have no procedural weight.

La sénatrice Martin : Ces amendements devaient-ils tous être proposés?

La présidente : Non, ce sont des observations.

Le sénateur Dalphond : Non, ce sont des observations.

La sénatrice Martin : Je vois. J'avais entendu « amendement » à plusieurs reprises dans mon écouteur, et je voulais donc juste préciser que nous examinons des observations, car j'entends constamment ces sénateurs parler d'« amendements ». Merci, madame la présidente.

La présidente : Merci d'avoir demandé des éclaircissements. Il ne s'agit maintenant que d'observations.

Le sénateur Dalphond : Puis-je proposer la première, madame la présidente?

[Français]

Le sénateur Carignan : Dans le même sens que ce que la sénatrice Martin disait, il faudrait cesser de parler d'amendements.

À titre informatif, puisqu'on est en public, quelle est la valeur des observations faites par opposition aux amendements?

Le sénateur Dalphond : Est-ce que la question m'est dirigée? Je ne sais pas.

Le sénateur Carignan : C'est un point de règlement. Je ne sais pas, pour le public qui écoute, peut-on connaître la portée juridique? [Difficultés techniques] Est-ce que cela change quelque chose au projet de loi?

[Traduction]

La présidente : J'hésite à en parler, mais un amendement modifie le projet de loi. Une observation est une chose que nous demandons au gouvernement d'observer. Ce sont des préoccupations que nous avons que nous voulons porter à l'attention du gouvernement. C'est ce qu'il en est selon moi, mais je suis parfaitement disposée à ce qu'un sénateur améliore ma définition.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je veux juste être certain que les observations ne changent pas le projet de loi et que le gouvernement n'est pas tenu de les suivre.

[Traduction]

La présidente : Les observations n'ont aucun poids procédural.

[Translation]

Senator Dupuis: I have a question for Senator Dalphond.

I'm trying to understand the list in your sentence. I agree with what is there. I am just trying to understand. Social context includes circumstances related to history, gender and race. The list contains a number of prohibited grounds for discrimination. Discrimination in Canada is prohibited on a number of grounds, and I see several listed in your first sentence.

My question to you is, why did you choose not to include all of the grounds for discrimination?

Senator Dalphond: So, I gather that we have moved on to consider the first observation.

So, there are five observations, and I will present the first one. However, first I would like to add a comment to what the chair was saying about the weight given to observations. You will recall that, in some judgments, the Supreme Court or other courts will refer to parliamentary debates, including parliamentary committee reports and the observations therein. As a result of observations we made on Bill C-78 regarding the Divorce Act, a university professor even wrote a long article on the Senate's observations and she suggests that they be considered by judges when they interpret the new divorce legislation.

With respect to the five observations, the first deals with the importance of considering social context in the judging process. Obviously, it's based on Supreme Court decisions; over twenty of them refer to how important it is for judges to take social context into account. As for the list that's there, the words used include the circumstances, but are not intended to be limited to them in any way, in either the French or the English version. Here in the proposal, we have adopted the phraseology the Department of Justice uses in its definition, in the documents supporting the bill before us.

Senator Dupuis: I have another question, Madam Chair. May I ask it?

The Chair: Yes.

Senator Dupuis: Senator Dalphond, would you object to adding the word "sex" to the list in the first sentence? This bill involves sexual assault and women are the primary victims.

[Français]

La sénatrice Dupuis : J'ai une question pour le sénateur Dalphond.

J'essaie de comprendre l'énumération que vous faites dans votre phrase. Je suis d'accord avec ce qui est là. J'essaie juste de comprendre. Le contexte social comprend les circonstances liées à l'histoire, au genre et à la race. On trouve dans cette énumération un certain nombre de motifs interdits de discrimination. On interdit au Canada de discriminer en fonction d'un certain nombre de motifs, et j'en vois plusieurs qui sont énumérés dans votre première phrase.

Ma question pour vous est la suivante : pourquoi avez-vous choisi de ne pas inclure tous ces motifs de discrimination?

Le sénateur Dalphond : Alors, je comprends que nous sommes passés à l'étude de la première observation.

Alors, les observations, il y en a cinq, et je vais présenter la première. Cependant, j'aimerais tout d'abord ajouter un commentaire à ce que disait la présidente sur le poids des observations. Vous vous rappelez que dans certains jugements, la Cour suprême ou les autres tribunaux vont faire référence aux débats parlementaires, y compris aux rapports des comités parlementaires, incluant les observations qui sont contenues dans ces rapports. À la suite des observations que nous avons faites sur le projet de loi C-78 concernant la Loi sur le divorce, il y a même une professeure d'université qui a écrit un long article sur les observations du Sénat et elle suggère qu'elles soient prises en considération par les juges dans l'interprétation de la nouvelle loi sur le divorce.

Concernant les cinq observations, la première concerne l'importance de tenir compte du contexte social dans l'art de juger. Évidemment, cela s'inspire des décisions de la Cour suprême; il y en a plus d'une vingtaine qui renvoient à l'importance pour les juges de tenir compte du contexte social. Quant à l'énumération qui est là, les mots utilisés comprennent les circonstances, mais ne se veulent d'aucune façon limitatifs, tant dans la version française que dans la version anglaise. Nous avons repris ici, dans la proposition, la phraséologie utilisée par le ministère de la Justice dans sa définition, dans les documents soutenant le projet de loi que nous avons devant nous.

La sénatrice Dupuis : J'aurais une question supplémentaire, madame la présidente. Pourrais-je la poser?

La présidente : Oui.

La sénatrice Dupuis : Sénateur Dalphond, auriez-vous une objection à ajouter dans votre première phrase le mot « sexe » à l'énumération? Ce projet de loi parle d'agression sexuelle et les femmes en sont les principales victimes.

I have another question for you. In the event of ambiguities in the interpretation of a statute, we refer back to the lawmaker's intent — I feel that's important for you to remember — and it's true that we often refer back to parliamentary discussions, whether in the House of Commons or the Senate. In that sense, shouldn't we have something about that, in the last sentence, for example? Or would it be possible to add that "the committee considers it important that consideration be given to" or "the committee recommends?"

In other words, would it be possible for us as a committee to send a message to the government? Can you find some wording in your observation that would show we consider these issues to be quite important? We don't just want to report the witnesses' positions, but we find that certain things you identify in that paragraph are important enough for us to say that we urge the government to take those issues into account.

Senator Dalphond: Thank you, that's a great suggestion. I don't want to take up too much time, so maybe I could try to write something up and we could come back to it. On the question of sex, I don't mind, but I understand that the word "sex" has been replaced with the word "gender" because some people don't define themselves as male or female. However, we could use the phrase "to sex or gender."

Senator Dupuis: That's exactly what I was talking about, thank you.

Senator Dalphond: So, I gather that you are suggesting we use "to sex or gender." I have no objection to that.

[English]

Senator Batters: I wanted to make a general point in dealing with these observations. These are such lengthy observations and they're not generally the types of observations that we've had at this committee before. Usually, observations are specific, short and deal with the government. However, when we have a short bill to begin with overall and we have observations that are considerably more lengthy than what we've seen in the bill, it's just not the way that this committee generally goes about things — not to say you always have to do things the same way. There needs to be a circumscribed way we deal with observations, and we should do so in a certain manner. These lengthy dissertations about different topics are not necessarily helpful for these types of issues.

The Chair: Senator Batters, I was going to ask at the end of the meeting if steering would have permission to make these shorter, but you have beat me to it. Though, I will ask that at the end.

J'aurais une autre question à vous poser. Quand il y a des ambiguïtés au sujet de l'interprétation d'une loi, on renvoie à l'intention du législateur — je crois que c'est important que vous le rappeliez — et c'est vrai qu'on va souvent retourner aux discussions parlementaires, que ce soit de la Chambre des communes ou du Sénat. En ce sens, ne devrait-il pas y avoir quelque chose à ce sujet, par exemple dans la dernière phrase, ou serait-il possible d'ajouter que « le comité considère important que l'on tienne compte de » ou bien que « le comité recommande »?

Autrement dit, serait-il possible qu'en tant que comité, il y ait un message qu'on envoie au gouvernement? Êtes-vous capable de trouver une formulation dans votre observation qui indiquerait qu'on juge ces questions suffisamment importantes? On ne veut pas seulement rapporter la position des témoins, mais on trouve que certains éléments que vous identifiez dans ce paragraphe sont suffisamment importants pour dire qu'on presse le gouvernement de tenir compte de ces questions.

Le sénateur Dalphond : Merci, c'est une excellente suggestion. Je ne veux pas prendre trop de temps, alors peut-être que je pourrais essayer de rédiger quelque chose et on pourrait y revenir. Sur la question du sexe, je n'ai pas d'objection, mais je comprends que le mot « sexe » a été remplacé par le mot « genre » parce que certaines personnes ne se définissent pas comme de sexe masculin ou féminin. Cependant, on pourrait avoir l'expression « au sexe ou au genre ».

La sénatrice Dupuis : C'est exactement de cela que je parlais, merci.

Le sénateur Dalphond : Donc, je comprends que vous suggérez qu'on mette « au sexe ou au genre »? Je n'ai pas d'objection.

[Traduction]

La sénatrice Batters : Je voulais dire une chose d'ordre général au sujet de ces observations. Elles sont très longues, et ce n'est généralement pas le genre d'observations que nous avons au comité. Habituellement, elles sont précises et courtes, et elles s'adressent au gouvernement. Cependant, lorsque nous avons au départ un projet de loi généralement court et des observations considérablement plus longues que ce que nous voyons dans le projet de loi, ce n'est tout simplement pas de cette façon que le comité procède habituellement, ce qui ne signifie pas qu'il faut toujours faire les choses de la même manière. La portée des observations devrait être circonscrite, et nous devrions procéder d'une certaine façon. Ces longues dissertations sur différents sujets ne sont pas nécessairement utiles pour traiter ce genre de questions.

La présidente : Sénatrice Batters, je voulais demander à la fin de la réunion si le comité de direction aurait la permission de les raccourcir, mais vous m'avez devancée. Je vais néanmoins le demander à la fin.

Senator Dalphond, your observation.

Senator Dalphond: The only thing I can say is that the observation is six lines long, and I understand that Senator Batters made similar comments when we looked at the Divorce Act. She made the same comments that it was unusual, but the new Senate has adopted new ways of reporting, and this has been seen in the academic world as being an improvement.

That being said, this observation was only six lines, so I have nothing else I can say. We tried to make it even shorter than the explanation given by the department.

The Chair: Senator Dalphond, do you accept Senator Dupuis's suggestion that the committee "urges" and do you accept that you're adding "sex?" Is that correct?

Senator Dalphond: Yes.

The Chair: Senators, do we accept this observation? Is this observation carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I hear nothing else, so this observation is carried. Senator Dalphond's second observation is on gender-based violence. Is this observation carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The third observation is on family violence. Is that observation carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Dalphond's fourth observation is on access to recorded reasons. Is that observation carried?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now, that's the observation that Senator Pate had, and if I'm not mistaken, Senator Dalphond, you had suggested another process.

Senator Dalphond: Well, I suggested that we could use the wording proposed by Senator Pate instead of mine. Three or four words are different, but it's the same idea. I'm happy to take her suggestion or proposal. However, I will add to it if she agrees that we keep —

The Chair: Okay, we'll deal with it when we come to that. We are not on Senator Pate's observations at the moment; we are on yours. You are agreeing at this point to take the access to recorded reasons, right?

Sénateur Dalphond, nous allons entendre votre observation.

Le sénateur Dalphond : Tout ce que je peux dire, c'est que l'observation a six lignes, et je sais que la sénatrice Batters a fait des commentaires similaires lorsque nous avons examiné la Loi sur le divorce. Elle a également dit que c'était inhabituel, mais le nouveau Sénat a adopté de nouvelles façons de faire rapport, et le monde universitaire estime que c'est une amélioration.

Cela dit, cette observation n'a que six lignes, et je ne peux donc rien ajouter. Nous avons essayé de la rendre encore plus courte que l'explication donnée par le ministère.

La présidente : Sénateur Dalphond, acceptez-vous la suggestion de la sénatrice Dupuis, soit que le comité « presse le gouvernement », et acceptez-vous l'ajout du mot « sexe »? Est-ce bien cela?

Le sénateur Dalphond : Oui.

La présidente : Honorables sénateurs, acceptez-vous cette observation? L'observation est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : Je n'entends plus rien; l'observation est donc adoptée. La deuxième observation du sénateur Dalphond porte sur la violence fondée sur le sexe. Cette observation est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La troisième observation porte sur la violence familiale. Cette observation est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : La quatrième observation du sénateur Dalphond porte sur l'accès aux motifs inscrits. Cette observation est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

La présidente : C'est l'observation de la sénatrice Pate, et si je ne m'abuse, sénateur Dalphond, vous avez proposé une autre façon de procéder.

Le sénateur Dalphond : Eh bien, j'ai suggéré que nous utilisions le libellé proposé par la sénatrice Pate plutôt que le mien. Trois ou quatre mots sont différents, mais l'idée est la même. Je serais heureux de prendre ce qu'elle a proposé. Cependant, j'y ajouterais, si elle est d'accord pour garder...

La présidente : Bien, nous allons nous en occuper le moment venu. Nous n'examinons pas les observations de la sénatrice Pate en ce moment; nous nous penchons sur les vôtres. Vous êtes d'accord à ce stade-ci pour retenir l'accès aux motifs inscrits, n'est-ce pas?

Senator Dalphond: I agree that we will consider it later under the name of Senator Pate. Is that okay?

The Chair: That's fine. The next observation deals with training of provincial court judges. Is that acceptable, senators?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Dalphond: Maybe I should explain —

The Chair: There is no need. People have accepted it. Let's move to the next set of observations from Senator Dupuis.

[Translation]

Senator Dupuis: Observation 1 reads as follows:

The committee heard from a number of community organizations representing sexual assault victims, who testified that they should not only be consulted on the development of, but also be invited to participate in delivering, the training provided to federal judges. The committee is concerned that the expertise of such organizations is not being put to direct use.

[English]

The Chair: Senators, is this an acceptable observation? Does everyone accept it?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Your observation No. 2, Senator Dupuis.

[Translation]

Senator Dupuis: The second observation is as follows:

The committee considers it unacceptable that the authorities responsible for training judges are refusing to disclose any information about the content of the training provided to federal judges, as they consider the content to be for judges only. The committee recognizes the principle of judicial independence, but considers that it is not incompatible with the judiciary's need to be transparent and accountable to Canadians, who finance the judiciary's operations. The erosion of public confidence —

[English]

The Chair: Senators, is this observation acceptable?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Dalphond : Je suis d'accord pour l'envisager plus tard au nom de la sénatrice Pate. Êtes-vous d'accord?

La présidente : C'est bien. La prochaine observation porte sur la formation des juges des tribunaux provinciaux. Est-ce acceptable, mesdames et messieurs les sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Dalphond : Je devrais peut-être expliquer...

La présidente : Ce n'est pas nécessaire. On l'a acceptée. Passons à la prochaine série d'observations, de la sénatrice Dupuis.

[Français]

La sénatrice Dupuis : L'observation n^o 1 se lit comme suit :

Le comité a entendu plusieurs organismes communautaires qui représentent des personnes victimes d'agressions sexuelles, qui ont témoigné du fait qu'ils devraient être consultés sur l'élaboration, mais aussi être invités à participer à la formation donnée aux juges fédéraux. Le comité est préoccupé du fait que l'expertise de tels organismes n'est pas mise directement à contribution.

[Traduction]

La présidente : Honorables sénateurs, cette observation est-elle acceptable? Est-ce que tout le monde l'accepte?

Des voix : D'accord.

La présidente : Nous allons entendre votre deuxième observation, sénatrice Dupuis.

[Français]

La sénatrice Dupuis : La deuxième observation est la suivante :

Le comité considère qu'il est inacceptable que les autorités responsables de la formation des juges refusent de divulguer quoi que ce soit du contenu de la formation donnée aux juges fédéraux puisqu'il considère que ce contenu est réservé aux juges. Le comité reconnaît le principe de l'indépendance judiciaire, mais considère qu'il n'est pas incompatible avec la transparence et l'imputabilité de la fonction judiciaire à la population qui en finance le fonctionnement. L'érosion de la confiance de la population...

[Traduction]

La présidente : Chers collègues, cette observation est-elle acceptable?

Des voix : D'accord.

Senator Dupuis: I'm afraid I'm not done.

The Chair: Yes, but we all have it, Senator Dupuis. We now go to Senator Pate's observation — oh, Senator Gold has a point.

Senator Gold: I find the language somewhat sharp with regard to this. I wanted to register that. I don't have a suggestion to soften it. I simply wanted to go on to record as saying I think it is a rather strong statement, which makes me somewhat reticent.

The Chair: Senators, the observations have now passed.

Senator Dalphond: We're still on the same observations. I raised my hand because I wanted to make the same comment as Senator Gold and suggest to Senator Dupuis that she may be willing to consider the following.

[Translation]

Senator Dupuis, the text could begin as follows:

The committee invites the authorities responsible for training judges to disclose as much information as possible about the content of training provided to federal judges. . .

As Senator Gold was saying, I believe wording like that would be a little less sharp. In his testimony, Justice Kent told us that a certain amount of information was posted on the National Judicial Institute's website. So I believe you are inviting them to post more.

[English]

The Chair: Senator Dupuis, we have already passed your observations. I leave it in your hands. Would you like to accept the change, or are you happy with your suggestion?

[Translation]

Senator Dupuis: First, I'd like to say that "sharp" language may be a compliment. I wanted my comment to be explicit.

Justice Kent's testimony was that, as a principle, everything related to training belongs to the judges. I find that unacceptable. Senator Dalphond, could you repeat the beginning of your suggested change? I have a feeling I will be fine with it.

Senator Dalphond: So:

La sénatrice Dupuis : Je suis désolée, mais je n'ai pas terminé.

La présidente : Oui, mais nous l'avons tous, sénatrice Dupuis. Nous passons maintenant à l'observation de la sénatrice Pate. Je vois que le sénateur Gold veut intervenir.

Le sénateur Gold : Je trouve le libellé un peu dur à cet égard. Je voulais le souligner. Je n'ai pas de suggestion pour l'adoucir. Je voulais simplement dire pour le compte rendu que je pense que c'est une affirmation plutôt forte, ce qui me rend un peu réticent.

La présidente : Distingués sénateurs, les observations sont maintenant adoptées.

Le sénateur Dalphond : Nous sommes encore saisis des mêmes observations. J'ai levé la main parce que je voulais faire le même commentaire que le sénateur Gold et proposer à la sénatrice Dupuis de peut-être considérer ce qui suit.

[Français]

Le texte, sénatrice Dupuis, pourrait commencer par ce qui suit :

Le comité invite les autorités responsables de la formation des juges à divulguer le maximum d'informations concernant le contenu de la formation donnée aux juges fédéraux [...]

Ainsi, je crois que le texte serait, comme le disait le sénateur Gold, un peu moins pointu. La juge Kent nous a dit, dans son témoignage, qu'un certain nombre d'informations étaient publiées sur le site Web de l'Institut national de la magistrature. Donc, je crois que vous les invitez à en publier plus.

[Traduction]

La présidente : Sénatrice Dupuis, nous avons déjà adopté vos observations. Je m'en remets à vous. Voulez-vous accepter le changement, ou êtes-vous satisfaite de ce que vous proposez?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Premièrement, j'aimerais dire que peut-être qu'un langage *sharp* est un compliment. Je voulais être précise dans mes propos.

Le témoignage de la juge Kent, qui nous dit que tout ce qui concerne la formation, en principe, appartient aux juges, me semble inacceptable. Sénateur Dalphond, pourriez-vous répéter le début de votre suggestion de changement? J'ai l'impression que ce serait acceptable pour moi.

Le sénateur Dalphond : Donc :

The committee invites the authorities responsible for training judges to disclose as much information as possible about the content of training provided to federal judges. . .

Senator Dupuis: Madam Chair, I confirm that I accept that change to my observation N^o. 2.

[English]

The Chair: Senators, are you willing to accept that? I don't see anybody saying no. It is accepted.

We will now go to Senator Pate's observation. Honourable senators, Senator Boyer will be moving the observations, but may I please ask the committee's indulgence in having Senator Pate present them? Is that acceptable, senators?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Pate: Thank you very much to all the senators.

Senator Dalphond has indicated that his is similar. I think we could combine the two. I like his stronger language of "urging" the government as opposed to mine of "encouraging." If I could suggest that we include the beginning part of Senator Dalphond's in terms of the committee having heard that access to — do you want me to read how I suggest we combine them?

The Chair: Yes, please.

Senator Pate: The committee has heard that access to recorded reasons raises challenges for many sexual assault complainants in terms of disparate processes across the country, financial resources and time. Written decisions provide a degree of transparency and public accountability not available with recordings of oral decisions, which is especially important in sexual assault prosecutions.

The committee urges the Minister of Justice and Attorney General of Canada to strongly encourage provincial and territorial governments to make the transcripts of the decisions of sexual assault cases for all courts under their jurisdictions readily available, ideally online in a searchable database. This would allow anyone with an internet connection to access the decisions that are currently recorded but not reported. For greater certainty, this observation is to be interpreted in a manner consistent with existing safeguards for identity.

The Chair: Senators, is that observation acceptable?

Hon. Senators: Agreed.

Le comité invite les autorités responsables de la formation des juges à divulguer le maximum d'informations quant au contenu de la formation donnée aux juges fédéraux...

La sénatrice Dupuis : Madame la présidente, je vous confirme que j'accepte ce changement à mon observation n^o 2.

[Traduction]

La présidente : Chers collègues, êtes-vous disposés à l'accepter? Je ne vois personne dire non. C'est accepté.

Nous passons maintenant à l'observation de la sénatrice Pate. Honorables sénateurs, la sénatrice Boyer proposera les observations, mais puis-je demander la permission du comité pour que la sénatrice Pate les présente? Est-ce acceptable, chers collègues?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup à tous les sénateurs.

La sénatrice Dalphond a dit que son observation est similaire. Je pense que nous pourrions combiner les deux. Je préfère sa formulation plus forte, c'est-à-dire « presser » le gouvernement, à la mienne, c'est-à-dire « encourager ». Si je peux proposer d'ajouter le début de l'observation du sénateur Dalphond à propos du comité qui a entendu que l'accès à... Voulez-vous que je vous lise ce que je propose pour les combiner?

La présidente : Oui, je vous en prie.

La sénatrice Pate : Le comité a entendu dire que l'accès aux motifs inscrits pose des problèmes à de nombreuses victimes d'agression sexuelle compte tenu des processus disparates d'un bout à l'autre du pays ainsi que des ressources financières et du temps nécessaires. Les décisions écrites offrent une certaine transparence et une reddition de comptes que les enregistrements de décisions rendues de vive voix ne procurent pas, ce qui est particulièrement important dans les poursuites pour agression sexuelle.

Le comité exhorte le ministre de la Justice et procureur général du Canada à encourager fortement les gouvernements provinciaux et territoriaux à rendre facilement accessible la transcription des décisions rendues dans les affaires d'agression sexuelle pour tous les tribunaux qui relèvent d'eux, idéalement dans une base de données consultable en ligne. Ainsi, toute personne qui a une connexion Internet aura accès aux décisions qui sont actuellement enregistrées, mais pas publiées. Il est entendu que cette observation doit être interprétée conformément aux mesures de protection de l'identité.

La présidente : Honorables sénateurs, cette observation est-elle acceptable?

Des voix : D'accord.

The Chair: The next observation is on the law commission. Is that acceptable, senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Those were all the observations I had, senators. Have I covered everyone's observations?

Senator Batters: About the Law Reform Commission observation, I was wondering if Senator Pate could give us a bit more of an explanation on that. She mentioned yesterday that the Law Reform Commission has not been used for some time, but it has not been formally disbanded. Is that correct? Perhaps Senator Gold might want to respond with what the government proposes to do about that particular body.

Senator Pate: Thank you very much for the question, Senator Batters. The reason for this is yes, the law commission — basically all of the information and the legislation allowing it to exist still exists on the books. It merely requires resourcing through a budget and Governor-in-Council appointments for it to be resurrected.

The reason for the observation in this way is that a number of people, including the minister himself, noted they don't have a reliable way of keeping track of the types of data that many people were asking about, including many of you and our colleagues. As well, Justice Kent, when she appeared representing the National Judicial Institute, indicated that it wasn't within their mandate to monitor the decisions, so even though they are doing training or are being mandated to do training, it isn't in their mandate to monitor that or keep any data. She indicated there is no hard data, and so it struck us. Certainly Jean Teillet, when she appeared for the Indigenous Bar Association, also talked about the need to ensure there is confidence in this process and in the criminal legal system once these sorts of processes are put in place. It would be a way to monitor the implementation of this legislation as well as, going forward, any other recommendations in terms of sexual assault.

Senator Gold: I'm not able to answer Senator Batters' request for information about the government's intent. In my previous life, I benefited as an academic from the work of the Law Reform Commission of Canada and did a number of studies for them. Of course it's very regrettable, in my opinion, that the funding was cut on a number of occasions by, in fact, previous Conservative governments.

The reason I raised my hand on this was simply that — and I don't oppose this — I would like to register an abstention only because, unless I'm missing something, I don't believe this was the subject of much discussion or witness testimony at the committee. I will stand corrected if I'm wrong. It just struck me.

La présidente : La prochaine observation porte sur la commission du droit. Est-elle acceptable, honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ce sont toutes les observations que j'avais, chers collègues. Ai-je couvert les observations de tout le monde?

La sénatrice Batters : À propos de l'observation sur la commission de réforme du droit, je me demandais si la sénatrice Pate pouvait nous expliquer un peu plus en quoi elle consiste. Elle a dit hier que la commission de réforme du droit n'a pas servi depuis un certain temps, mais qu'elle n'a pas été officiellement démantelée. Est-ce exact? Le sénateur Gold pourrait peut-être répondre en mentionnant ce que le gouvernement propose de faire à ce sujet.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup de poser la question, sénatrice Batters. La raison, c'est que oui, la commission de réforme du droit existe encore, essentiellement l'ensemble de l'information et la loi qui lui permet d'exister. Il suffit de lui attribuer des ressources au moyen d'un budget et de nominations par le gouverneur en conseil pour la ressusciter.

L'observation est formulée ainsi parce qu'un certain nombre de personnes, y compris le ministre, ont remarqué qu'elles n'avaient pas de moyen fiable pour faire un suivi du type de données que beaucoup de personnes demandaient, dont un grand nombre d'entre vous et nos collègues. De plus, la juge Kent, lorsqu'elle a comparu au nom de l'Institut national de la magistrature, a indiqué que leur mandat ne les obligeait pas à surveiller les décisions. Donc, même s'ils donnent de la formation ou qu'ils ont pour mandat d'en donner, ils ne sont pas chargés de faire un suivi ou de garder des données. Elle a mentionné qu'il n'y a pas de données concrètes, ce qui nous a frappés. Lorsque Mme Jean Teillet a comparu au nom de l'Association du Barreau autochtone, elle a certainement parlé de la nécessité de faire en sorte que ce processus et le système de justice pénale inspirent confiance une fois que ce genre de processus est mis en place. Ce serait un moyen de surveiller la mise en œuvre de cette loi ainsi que, à l'avenir, d'autres recommandations en ce qui a trait aux agressions sexuelles.

Le sénateur Gold : Je ne peux pas donner suite à la demande de la sénatrice Batters en parlant de l'intention du gouvernement. Dans une vie antérieure, j'ai profité en tant qu'universitaire du travail de la Commission de réforme du droit du Canada et j'ai fait un certain nombre d'études pour elle. De toute évidence, il est très regrettable selon moi que des gouvernements conservateurs, pour tout dire, aient réduit son financement à maintes reprises.

J'ai levé la main pour en parler tout simplement — et je ne m'oppose pas à cela — parce que j'aimerais m'abstenir seulement, car, à moins que quelque chose m'échappe, je ne pense pas que la question ait fait l'objet de beaucoup de discussions ou de témoignages au comité. Je me trompe peut-

As important as I think the Law Commission of Canada could be and should be, I'm just not sure that it arose from our committee hearings on this subject. I wanted to register that for the record.

Senator Martin: If the leader wishes to abstain, are we going into a vote on this particular amendment?

The Chair: I wasn't planning to, but if that's what everyone desires —

Senator Gold: I just wanted to register this comment, which is that I thought this did not arise from the committee work in the same way as the other ones did. I don't want to stand in the way of this, but I wanted to register this point for the record.

Senator Martin: It's just that earlier the leader said he wanted to abstain, so that is why I was curious whether we were going into a vote on this particular observation. He's adding his comments rather than abstaining; that's what I understand now.

Senator Batters: I wanted to ask Senator Gold a question. He made the reference that it was a Conservative government that decided not to fund the Law Reform Commission anymore, and he indicated "regrettably." So then has the government — the Trudeau government has been in place for five and a half years now — promised, in any Throne Speech, campaign or platform document or other way, to bring back the Law Reform Commission? Is that something that the government intends to do or not?

Senator Gold: Thank you for a moment of Question Period. I'm not in a position to answer that question. I was simply registering my experience with the Law Reform Commission of Canada and my personal belief that it has done good work in the past.

[Translation]

Senator Dalphond: I would like to add that we already proposed this for Bill C-51. I feel it's a good idea that the Senate regularly remind the government that it's time a Law Reform Commission was established.

[English]

Senator Pate: In response to Senator Gold's request, I did ask this question of a number of witnesses, and that's including the minister. He didn't say specifically "the law commission," but he did say there would need to be some monitoring processes.

The Chair: I'm assuming we had already accepted this observation. Senators, is it agreed that the observations as amended be adopted and that the Subcommittee on Agenda and

être. Cela m'a juste frappé. J'estime que la Commission du droit du Canada pourrait et devrait jouer un rôle très important, mais je ne sais pas s'il en a été question dans les délibérations de notre comité. Je voulais le mentionner pour le compte rendu.

La sénatrice Martin : Si le leader souhaite s'abstenir, allons-nous mettre cet amendement aux voix?

La présidente : Ce n'était pas mon intention, mais si c'est ce que tout le monde souhaite...

Le sénateur Gold : Je voulais juste mentionner que je pense que la question n'a pas été soulevée pendant les travaux du comité, contrairement aux autres. Je ne veux pas m'y opposer, mais je voulais le mentionner pour le compte rendu.

La sénatrice Martin : C'est juste que le leader a dit plus tôt qu'il voulait s'abstenir. C'est pour cette raison que je me demandais si nous allions mettre aux voix l'observation. Il ajoute ses commentaires plutôt que de s'abstenir; c'est ce que je crois comprendre maintenant.

La sénatrice Batters : Je voulais poser une question au sénateur Gold. Il a dit que c'est un gouvernement conservateur qui a décidé de ne plus financer la commission de réforme du droit, et il a dit que c'était regrettable. Le gouvernement — le gouvernement Trudeau qui est au pouvoir depuis maintenant cinq ans et demi — a-t-il promis, dans un discours du Trône, pendant une campagne, dans sa plateforme ou d'une autre façon, de rétablir la commission de réforme du droit? Est-ce une chose que le gouvernement a l'intention de faire?

Le sénateur Gold : Je vous remercie pour un moment de période des questions. Je ne suis pas en mesure de répondre à la question. Je ne faisais que faire part de mon expérience par rapport à la Commission de réforme du droit du Canada et de mon opinion personnelle, à savoir qu'elle a fait du bon travail dans le passé.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Je voudrais ajouter que nous avons déjà fait cette proposition à l'égard du projet de loi C-51. Je pense que c'est une bonne idée que le Sénat rappelle régulièrement au gouvernement qu'il serait temps d'avoir une commission de réforme du droit.

[Traduction]

La sénatrice Pate : Pour répondre à la demande du sénateur Gold, j'ai posé la question à un certain nombre de témoins, y compris le ministre. Il n'a pas parlé précisément de la commission du droit, mais il a dit que des mécanismes de surveillance seraient nécessaires.

La présidente : Je suppose que nous avons déjà accepté cette observation. Honorables sénateurs, plaît-il au comité d'adopter les observations modifiées et d'habiliter le Sous-comité du

Procedure be empowered to approve the final version of the observations — taking into consideration this meeting's discussions — with any necessary editorial, grammatical and translation changes required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Senators, that completes today's work, except there is one thing that Senator Dupuis brought up: the gender-based violence. We have not got the appropriate gender-based violence documents that we normally get. Senator Dupuis, do you want to add anything? We should ask the officials to provide us with proper gender-based violence documents.

[Translation]

Senator Dupuis: I move that the committee request the Justice Minister to submit the document he usually submits to our committee showing the gender-based plus analysis conducted by the Department of Justice.

[English]

The Chair: Does everyone agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: My last thing: Is it agreed that I report the bill without amendments and with observations to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, senators. You were all very patient today and we will see you all on April 20.

(The committee adjourned.)

programme et de la procédure à approuver la version définitive des observations, en tenant compte de ce qui s'est dit pendant la réunion, après avoir apporté tous les changements de rédaction, de grammaire et de traduction nécessaires?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci. Honorables sénateurs, voilà qui met fin aux travaux de la journée, mise à part une question que la sénatrice Dupuis a soulevée : la violence fondée sur le sexe. Nous n'avons pas reçu les bons documents à ce sujet, ceux que nous obtenons normalement. Sénatrice Dupuis, voulez-vous ajouter quelque chose? Nous devrions demander aux fonctionnaires de nous fournir les bons documents sur la question.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je propose que le comité requière du ministre de la Justice qu'il dépose le document qu'il a l'habitude de déposer devant notre comité à partir de l'analyse comparative entre les sexes plus, qui est effectuée par le ministère de la Justice.

[Traduction]

La présidente : Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

La présidente : Une toute dernière chose : êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport du projet de loi sans les amendements et avec les observations au Sénat?

Des voix : D'accord.

La présidente : Merci, honorables sénateurs. Vous avez tous été très patients aujourd'hui, et je vais tous vous revoir le 20 avril.

(La séance est levée.)
